

MONDE MUSULMAN

M. Goudjil préside une réunion avec la délégation participant à l'Assemblée constitutive de la Ligue des sénats et conseils consultatifs du monde musulman

P.16

GOVERNEMENT

Le Premier ministre supervise le lancement de la plateforme numérique de l'investisseur

P.3

ALGÉRIE-TURQUIE

Le Premier ministre reçoit le président du Conseil turc de l'enseignement supérieur (Communiqué)

P.3

LE PREMIER MINISTRE :

«Une gestion de l'économie basée sur une approche purement économique et l'accompagnement des investisseurs»

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane a indiqué, jeudi à Alger, que la gestion de l'économie nationale doit se faire sur la base d'une approche purement économique, l'accompagnement des investisseurs sur le terrain et la résolution des problèmes auxquels ils sont confrontés. S'exprimant lors d'une conférence de presse en marge de la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), et du Guichet unique des grands projets et investissements étrangers relevant de l'Agence, M. Benabderrahmane a affirmé que "la gestion de l'économie nationale ne se fait pas selon une approche administrative, mais plutôt sur la base d'une approche purement économique".

P.16



CÉRÉALICULTURE

Lancement en décembre du recensement par satellite des périmètres irrigués (Henni)

P.4

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Aoun reçoit le président de la société mixte Taphco

P.3

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Intense activité pour la Cour d'Alger et le Pôle pénal économique et financier

P.7

SANTÉ

MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Les facteurs de risques interagissent entre eux

Pp 8-9

F O T B A L L

TOURNOI DE L'UNAF U20 (2^e JOURNÉE) ALGÉRIE-MAROC

L'Egyptien Mahmoud El Banna au sifflet

P.14



SIDI BEL-ABBES

lancement du Festival culturel local de théâtre professionnel

P.12

MÉDÉA

Ouverture d'une enquête judiciaire suite à l'accident de Saneg (Procureur)

P.2

MÉDÉA

Six morts et quatre blessés graves dans un accident à Saneg (Protection Civile)



Six personnes ont trouvé la mort et quatre autres ont été blessées dans un accident de la circulation impliquant plusieurs véhicules, survenu jeudi soir, sur un tronçon routier desservant la localité de Saneg, au sud de Médéa, selon la protection civile.

L'accident qui s'est produit vers 22 h00, sur la route nationale N 1, au lieu-dit « Ain-Sbaa », commune de Saneg, a fait six morts et quatre blessés graves, suite à une collision frontale entre un camion -poids lourd- et plusieurs véhicules légers, a indiqué la même source.

Les blessés, qui se trouvent dans un état critique, sont pris en charge au niveau de l'hôpital de Ksar-el-Boukhari, a-t-on ajouté.

Ouverture d'une enquête judiciaire suite à l'accident de Saneg (Procureur)



Le procureur de la République près le tribunal de Ksar-el-Boukhari, sud de Médéa, a ordonné, vendredi, l'ouverture d'une enquête approfondie sur les circonstances exactes de l'accident survenu, jeudi soir, à Ain-Sbaa, commune de Saneg, sur un tronçon de la route nationale N 1, qui a fait six morts et quatre blessés graves, a indiqué le procureur dans un communiqué transmis à l'APS.

"Une enquête a été confiée aux services de la gendarmerie nationale pour déterminer les causes à l'origine de cet accident", a précisé le procureur de la République près le tribunal de Ksar-el-Boukhari, Mohamed Djetou, ajoutant que l'enquête est suivie de près par son instance et que des mesures judiciaires strictes seront prises dans le sillage de cette affaire".

Le communiqué du procureur de la République a rappelé que l'accident est dû à une collision frontale entre un camion de type Sonacom, qui se dirigeait de Bougezoul vers Ksar-el-Boukhari, et un taxi de transport collectif roulant dans le sens inverse, révélant qu'un dépassement dangereux effectué par le conducteur du camion sur une ligne continue est la cause de cet accident qui a provoqué, pour rappel, le décès de six personnes et fait quatre autres blessés, dont le conducteur du camion", a conclu la même source.

MIGRATION CLANDESTINE Démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans la traite d'êtres humains (Sûreté nationale)



Le service central de lutte contre le crime organisé, relevant de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a démantelé, au cours de cette semaine, un réseau criminel composé de 10 individus impliqués dans une affaire de traite d'êtres humains et de migration clandestine sur la bande côtière de Boumerdès à Oran, indique jeudi la DGSN dans un communiqué.

Le service central de lutte contre le crime organisé, relevant de la DGSN a "mis un terme à l'activité d'un réseau criminel organisé, spécialisé dans la traite d'êtres humains, à travers l'organisation de traversées clandestines à partir de la bande côtière s'étendant de Boumerdès à Oran", précise le communiqué.

Supervisée par le Procureur de la République territorialement compétent, l'opération s'est soldée par l'arrestation de 10 suspects et la saisie d'un montant de 968.500,00 Da et d'une quantité de comprimés psychotropes.

Les mis en cause ont été présentés devant les juridictions compétentes pour trafic illicite et mise en danger de la vie de migrants, note le communiqué.

M'SILA Saisie d'une importante somme d'argent, revenu de la vente de cannabis (sûreté de wilaya)

Une somme de 1,1 million da et 450 euros représentant les revenus de la vente illégale de cannabis et de psychotropes a été saisie durant les dernières 48 heures par les éléments de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de M'sila, a-t-on appris, jeudi de la cellule de communication de ce corps constitué.

La dite somme était en possession de 4 trafiquants de drogue et des psychotropes et ce suite au traitement d'une affaire qui a permis aussi la saisie de 403 grammes de cannabis et 102 psychotropes, a précisé la même source. Les mis en cause dans cette affaire ont été présentés devant les instances judiciaires pour "trafic de drogue à une fin commerciale et l'adhésion à un groupe criminel", a ajouté la même source.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 3 morts et 167 blessés ces dernières 24 heures (Protection civile)

Trois (3) personnes ont trouvé la mort et 167 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas du pays, indique jeudi un communiqué de la Protection civile. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de deux incendies urbains dans les wilayas de Guelma et Laghouat ayant causé des brûlures à trois personnes, selon la même source.

Selon le même bilan, trois personnes ont été prises en charge par les secours de la Protection civile dans la wilaya d'Oran après avoir été incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'un chauffe-bain à l'intérieur de leur domicile à Arzew.

MÉDÉA - ACCIDENT Deux morts et un blessé grave dans un accident de la route à Berrouaghia



Deux personnes sont décédées et une autre a été grièvement blessée, suite à un accident survenu jeudi en début d'après-midi, entre un véhicule touristique et un camion, sur la route nationale (RN) N 18, desservant la localité de Berrouaghia (wilaya de Médéa), a-t-on appris auprès de la protection civile.

L'accident s'est produit au lieu-dit "Ouled Zeid", selon la même source qui a relevé que sur le lieu de l'accident, trois personnes ont été grièvement blessées, dont deux, en l'occurrence le conducteur et un bébé d'un an, sont décédées de leurs blessures, à l'hôpital de "Benyoucef Benkheda" de Berrouaghia.

Le troisième blessé, transporté également dans le même établissement hospitalier, se trouve dans un état "critique", a ajouté la même source.

ACCIDENTS DE LA ROUTE EN ZONES URBAINES 12 morts et 403 blessés en une semaine (Sûreté nationale)



Douze (12) personnes ont trouvé la mort et 403 autres ont été blessées dans 344 accidents de la route survenus en zones urbaines durant la période allant du 11 au 17 octobre en cours, a indiqué, jeudi, un communiqué des services de la Sûreté nationale.

Par rapport à la précédente semaine, le bilan fait état d'une hausse du nombre de décès (+03), contre une baisse du nombre d'accidents (-38) et de blessés (-56), précise la même source.

Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents (+97%), du fait du non respect du code de la route et de la distance de sécurité, de l'excès de vitesse, du manque de concentration au volant et de l'état des véhicules, souligne le communiqué.

Dans ce cadre, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) invite, une nouvelle fois, les usagers de la route à la prudence et au respect du code de la route, rappelant le numéro vert 15-48 et le numéro de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24.

SPÉCULATION ILLICITE

Poursuites judiciaires à l'encontre de 98 mis en cause (ministère)

Les autorités judiciaires à travers le pays ont enregistré, durant la période allant du 16 au 20 octobre, des poursuites judiciaires à l'encontre de 98 individus pour des actes de spéculation illicite, a indiqué jeudi un communiqué du ministère de la Justice.

Les autorités judiciaires ont "enregistré durant la période allant du 16 au 20 octobre, des poursuites judiciaires à l'encontre de 98 individus pour des actes de spéculation illicite, lesquels ont été déferés devant les tribunaux, conformément aux procédures de comparution immédiate.

"Des peines allant de 7 à 20 ans de prison ferme ont été prononcées à l'encontre de 76 d'entre eux, assorties d'amendes allant d'un (1) million à dix (10) millions de DA", dans plusieurs tribu-



naux relevant des Cours de justice suivantes: Batna, El Oued, Blida, Tizi Ouzou, Oran, Tipaza, Bouira, Tamanrasset, Tébessa, M'sila, Mascara, Ouargla, Boumerdes, Tissemsilt, Mila et Chlef", précise le communiqué.

La tutelle a également rappelé que "les mesures coercitives sécuritaires et judiciaires du crime de spéculation illicite, étant un crime économique, visent à lutter contre ce phénomène et à rétablir la stabilité du marché national".

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Aoun reçoit le président de la société mixte Taphco

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ali Aoun, a reçu, jeudi, en audience, le président du conseil d'administration de la société mixte Taphco, Hamoudi Abas Alimy, au cours de laquelle il a donné des orientations quant à la fabrication de produits pharmaceutiques avec un "fort taux d'intégration" pour satisfaire le marché national et l'exportation, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette audience, qui s'inscrit dans le cadre du soutien et de l'accompagnement privilégié du ministère aux projets d'investissement arabes dans le domaine de la production locale de produits pharmaceutiques, s'est tenue

en présence de la présidente directrice générale de Groupe Saidal, Fatoum Akacem et des cadres du ministère, a ajouté la même source.

Ainsi, la réunion a permis l'examen du plan du développement de Taphco, société par actions mixte dont l'actionnariat principal est détenu par le Groupe Saidal, avec un projet d'investissement de plus de 32 millions d'euros dédié exclusivement à la fabrication de médicaments, a précisé le communiqué.

Dans ce cadre, M. Aoun a donné des orientations "quant à la fabrication avec de fort taux d'intégration allant au full process, d'une large gamme de produits en complémentarité avec

ceux fabriqués par le Groupe Saidal pour permettre une meilleure satisfaction du marché national et de s'orienter vers l'exportation", a fait savoir le ministre. Pour sa part, le président du conseil d'administration de Taphco a salué les décisions de lever l'obligation de présenter des études de bioéquivalence dans les dossiers d'enregistrement, les qualifiant "de courageuses et stratégiques" et qui vont "se refléter positivement sur la dynamique de développement du secteur".

Le président de Taphco s'est engagé à soutenir et faciliter les démarches d'exportation des produits de Saidal et de Taphco vers l'Iraq, a-t-on souligné de même source.

JUSTICE

Des magistrats des wilayas du Centre soulignent les avancées dans le traitement des affaires

Les tribunaux et Cours de justice des wilayas du Centre du pays ont enregistré des "avancées notables" en matière de traitement des affaires, grâce à la numérisation du secteur, ont relevé, jeudi, les présidents et procureurs généraux de ces institutions judiciaires.

"La numérisation du secteur a permis de statuer dans un nombre considérable d'affaires de droit pénal et civil", ont souligné les présidents et procureurs généraux des cours de justice dans leurs interventions à l'ouverture de l'année judiciaire dans les wilayas du Centre, louant l'instauration de la justice électronique et la création de la plateforme des services numériques.

Les représentants des parquets de chaque wilaya ont présenté à cette occasion, dans leur cour respective, les bilans d'activités pour l'année 2021/2022, avant l'annonce des programmes de travail de la nouvelle année judiciaire.

Ils ont, aussi, souligné les efforts consentis pour accélérer le rythme des actions judiciaires, tout en louant les réalisations du secteur dans le cadre de la réforme du système judiciaire national et de l'adaptation des textes de lois avec la nouvelle Constitution du pays.

C'est notamment le cas à Boumerdes, où le président de

la Cour Boucherit Mokhtar a indiqué que cette Cour et ses neuf tribunaux ont statué dans 23.502 affaires pénales et 13.342 affaires civiles, durant l'année judiciaire 2021/2022.

Le procureur général de la même Cour, M. Kaci Abdennour a fait cas, quant à lui, du traitement, depuis le début de l'année de 7.703 affaires civiles.

Le président de la Cour de justice de Tizi-Ouzou, Mohamed Salah Chebira, a signalé l'inscription dans la wilaya, au cours de l'année judiciaire écoulée, de 27.120 affaires, dont un taux de 86% a été traité, soit un total de 26.157.

A Djelfa, le président de la Cour, Abdallah Chenah, a fait cas de la programmation de 113 affaires au rôle de la 2ème session du tribunal criminel pour l'année 2022, prévue à l'ouverture mardi prochain.

Il s'agit de 29 affaires d'atteintes aux mœurs, 25 affaires liées à la constitution d'associations de malfaiteurs et de vols, 14 à des meurtres avec préméditation et tentative de meurtre, neuf (9) affaires de kidnappings et torture, et autres.

Quant à la Cour de justice de Tipasa, elle a réceptionné l'année judiciaire écoulée, 16.398 affaires de justice, dont un taux de 99,23% a été traité, contre 185.303 affaires enregistrées au niveau des tribu-

naux y afférents (Tipasa, Cherrhell, Hadjout, Koléa et Cheraga), dont un taux de 81,59% traitées.

La cour de justice de Chlef a, par ailleurs, traité 1.129 affaires civiles sur un total de 1.837 (soit un taux de 64%), parallèlement au traitement de plus de 7.900 affaires sur un total de 11.682 affaires pénales (67%).

A Aïn Defla, le Procureur général Menasra Youcef a signalé le traitement, durant l'année judiciaire écoulée, de 23.137 affaires pénales, dont 4.832 liées à des infractions, 227 à des délits et 573 affaires de délinquance juvénile, outre le traitement de 14.953 affaires civiles.

AMédéa, les instances judiciaires locales ont traité, depuis le début de l'année, 85

affaires de corruption et 15 affaires de spéculation sur les produits de consommation, selon le procureur général de la Cour, Zouhir Talbi.

A Bejaïa, le bilan présenté par le président de la Cour, Ali Noukha, a fait état de 11.000 affaires traitées par cette Cour et les tribunaux y afférents, dont une majorité ont été jugées.

Le magistrat a, également, signalé l'inscription de 5000 autres affaires actuellement, dont la majorité ont été enregistrées au cours des trois derniers mois.

A noter la présence aux cérémonies d'ouverture de la nouvelle année judiciaire, dans les wilayas du centre, de es autorités civiles et militaires et des représentants du corps judiciaire.

MOSQUÉES

Salat El-Istisqa sera accompli samedi prochain (ministère)

Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a appelé jeudi, dans un communiqué, les imams à accomplir Salat El-Istisqa samedi prochain suite à la sécheresse enregistrée dans la majeure partie du pays.

Le ministère a demandé aux directeurs des affaires religieuses et des wakfs dans les wilayas de "mobiliser les imams pour l'accomplissement de Salat El-Istisqa, samedi 26 Rabie El-Aouel 1444, correspondant au 22 octobre 2022, à 09h00", conformément à la tradition du Prophète (QSSSL).

Le ministère les a également invités à coordonner avec les walis et les autorités locales concernées pour déterminer s'il y a lieu de l'accomplir ou non, selon la même source.

GOVERNEMENT

Le Premier ministre supervise le lancement de la plateforme numérique de l'investisseur

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane a supervisé, jeudi à Alger, le lancement de la plateforme numérique de l'investisseur qui permettra d'orienter, d'accompagner et de suivre les investissements depuis leur enregistrement et tout au long de la période de leur exploitation.

M. Benabderrahmane a procédé au lancement de la plateforme numérique de l'investisseur à l'occasion de l'inauguration du siège de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et du guichet unique des grands projets et des investissements étrangers, et à laquelle ont assisté le Conseiller auprès du président de la République chargé des affaires économiques, Yacine Ould Moussa, des membres du gouvernement, ainsi que des représentants des organismes concernés par l'investissement.

A cette occasion, une présentation a été faite sur cette plateforme qui permettra d'orienter, d'accompagner et de suivre les investissements depuis leur enregistrement et tout au long de la période de leur exploitation.

Elle aura également à prendre en charge le processus de création des entreprises et des investissements, le simplifier et le faciliter, mais aussi promouvoir les contacts entre les investisseurs et l'administration économique et garantir la transparence des démarches à entreprendre.

La plateforme numérique va également accélérer le traitement et l'étude des dossiers des investisseurs par les administrations concernées.

Elle permettra aussi aux investisseurs de suivre l'évolution de leurs dossiers à distance.

ALGÉRIE - AFRIQUE

Mme Neghza prend part aux travaux de la 43e session de Conseil d'administration de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine

La présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saida Neghza a pris part, jeudi au Caire, aux travaux de la 43e session du Conseil d'administration de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine, a indiqué un communiqué de la CGEA.

Dans une allocution prononcée lors des travaux de cette session, Mme Neghza, qui participe en sa qualité de présidente de l'organisation africaine "Business Africa", a affirmé la nécessité de relever le défi de l'intégration économique continentale et de l'investissement dans les complémentarités offertes par les économies des Etats, et d'œuvrer à développer les activités à valeur ajoutée.

La présidente de la CGEA a en outre souligné que l'Afrique est l'une des régions du monde les plus touchées par les fluctuations ayant suivi la pandémie de Covid-19, d'autant qu'elle enregistre un faible taux des investissements directs étrangers (IDE) et une pénurie de denrées alimentaires dans certains pays.

"Cette situation nous dicte d'œuvrer pour une plus grande intégration dans nos éco nomies, et d'accélérer la concrétisation sur le terrain de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)", indique Mme Neghza, ajoutant qu'il "est inconcevable que le volume des échanges commerciaux entre nos pays du même continent, représente un très faible pourcentage, alors que l'Europe est le premier partenaire dans nos échanges".

Concernant l'action syndicale, Mme Neghza a appelé à l'établissement d'une relation de concertation et de compréhension entre la tripartite : Gouvernements, travailleurs et hommes d'affaires, estimant que "les changements et les défis auxquels fait face le monde requièrent l'adoption d'une politique responsable fondée sur le dialogue social, la concertation et la négociation, en faisant prévaloir l'intérêt général".

SOMMET ARABE L'ARAV appelle les médias à veiller au respect de l'éthique professionnelle dans la couverture du prochain Sommet arabe

L'Autorité de régulation de l'audio-visuelle (ARAV) a appelé, jeudi dans un communiqué, les médias à se mettre au diapason du Sommet arabe qu'abritera Alger début novembre prochain, tout en veillant au respect des règles, des critères et de l'éthique de la profession de journaliste.

L'ARAV a mis en avant l'importance de "se mettre au diapason de cet important événement arabe, à commencer par les préparatifs, jusqu'au suivi des travaux et des recommandations de l'après Sommet, tout en veillant au respect des règles, des critères et de l'éthique de la profession de journaliste et en assurant la liberté de communication et d'expression et le droit à l'information". Par ailleurs, l'ARAV a souligné "l'impératif de prendre toutes les dispositions et mesures techniques, en vue d'assurer une transmission continue et une couverture professionnelle", partant du principe de "respect du téléspectateur et de fourniture d'un service public qui requiert une transmission en continu, notamment dans les circonstances et rendez-vous exceptionnels".

Rappelant que l'Algérie "s'app rête à abriter, en début novembre, les travaux du Sommet arabe dans sa 31e session, dans une conjoncture régionale et internationale exceptionnelle au double plan politique et économique", l'ARAV estime que les Etats arabes "fondent de grands espoirs sur la réussite de cette rencontre et sur le rôle attendu de l'Algérie en tant qu'acteur pivot et essentiel dans l'instauration de la sécurité et de la stabilité et le règlement des différentes questions en suspens, contribuant à réunifier la maison arabe, comme prôné par le président de la République, notamment après le report de la tenue de ce Sommet, les précédentes années, en raison de la conjoncture sanitaire qu'avait connue le monde et de la situation politique qu'avait traversée la région arabe".

APN Boughali reçoit une délégation du bureau exécutif de l'Eucoco

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a reçu, jeudi à Alger, une délégation du bureau exécutif de la Coordination européenne pour le soutien et la solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco), conduite par M. Pierre Galand, indique un communiqué de la chambre basse du Parlement.

A cette occasion, M. Boughali a réitéré "la position de l'Algérie en faveur des causes justes et son attachement à œuvrer pour permettre aux peuples opprimés d'exercer leur droit à l'autodétermination en toute liberté et sans pression, à l'instar de la cause sahraouie", précise le document.

Pour sa part, M. Galand a affirmé que l'EUCOCO "œuvre actuellement à réencadrer l'action du mouvement de solidarité avec le peuple sahraoui suite aux derniers développements marqués par la prise de position récente du président du gouvernement espagnol", relevant que des efforts étaient consentis pour "promouvoir le droit à l'autodétermination d'un droit humanitaire à un droit politique".

"L'ONU est appelée à assumer sa responsabilité dans la défense du peuple de ce territoire occupé", a-t-il souligné. "La solidarité avec le peuple sahraoui dans ce contexte revêt une importance particulière", d'autant qu'elle survient "la veille d'une nouvelle décision de la Cour de justice européenne qui avait prononcé, dans un précédent arrêt, la nullité de l'exploitation marocaine des richesses du Sahara occidental, car le territoire sahraoui dispose d'un statut séparé et distinct", a-t-il soutenu.

Le représentant du front Polisario en Europe, Oubi Bouchraya Bachir, a salué les acquis réalisés récemment par la cause sahraouie, ajoutant que "cela revient aux efforts de l'Algérie qui a retrouvé son rôle pivot en tant que force régionale qui a son poids dans la région et sur la scène internationale".

Le président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui, M. Said Ayachi a remercié le président de l'APN et à travers lui les parlementaires algériens pour "leur soutien à la cause du Sahara occidental à la faveur de l'accompagnement de la diplomatie de l'Etat algérien", ce qui s'est manifesté dans les différents fora parlementaires.

Il a mis en exergue "l'intention de tenir en Algérie d'une réunion du réseau des parlementaires internationaux solidaires avec le Sahara occidental en vue de mobiliser plus de soutien à cette cause juste", ajoute la même source.

SYSTÈME DE RETRAIT Le Président Tebboune signe un décret au profit de la communauté nationale à l'étranger

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé jeudi un décret présidentiel portant adhésion volontaire des membres de la communauté nationale au système national de retraite.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé jeudi un décret présidentiel portant adhésion volontaire des membres de la communauté nationale à l'étranger des salariés et non salariés (chefs d'entreprises) au système national de retraite en Algérie.

Le décret a été signé et transmis au Secrétariat général du Gouvernement pour sa publication au Journal officiel. Le président de la République s'est engagé, lors de ses différentes visites officielles à l'étranger, à répondre à cette préoccupation maintes fois soulevée par les membres de la communauté nationale à l'étranger.



ALGÉRIE - CANADA Examen des opportunités d'investissement dans le domaine minier

Le ministre de l'Energie et des mines, Mohamed Arkab, a reçu, jeudi, l'ambassadeur du Canada en Algérie, Michael Ryan Callan, avec lequel il a évoqué les opportunités de coopération et d'investissement dans le domaine minier en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, qui s'est tenue au siège du ministère, les deux parties

ont passé en revue les relations de coopération et de partenariat entre les deux pays dans le domaine des mines, précisés la même source. "Dans cette perspective, les deux parties ont discuté des opportunités de coopération et d'investissement dans le domaine minier en Algérie notamment l'exploration, l'exploitation, la cartographie, et la production des substances

minérales", a ajouté le communiqué.

A cet effet, il a été convenu l'organisation de rencontres entre les experts miniers des deux pays pour identifier de nouveaux projets miniers en Algérie, avec un partage d'expérience et du savoir-faire canadien en la matière, a fait savoir le ministère.

A cette occasion, l'ambassadeur du Canada a invité le

ministre et une délégation du secteur à participer au prochain salon minier PDAC (Association des prospecteurs et développeurs du Canada) en mars 2023.

Ce salon attire annuellement des centaines d'exposants, investisseurs, analystes, dirigeants miniers, géologues et représentants gouvernementaux du monde entier, a-t-on souligné de même source.

CÉRÉALICULTURE Lancement en décembre du recensement par satellite des périmètres irrigués (Henni)

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, a annoncé jeudi à Alger, le lancement décembre prochain, du recensement des périmètres irrigués destinés à la céréaliculture à l'aide d'images satellites.

Lors d'une réunion tenue au siège de son département et consacrée aux préparatifs sur le terrain de la campagne labours-semailles 2022-2023, M. Henni a précisé que cette opération, qui sera réalisée à l'aide de moyens technologiques de pointe, permettra d'obtenir des données plus précises sur les périmètres effectivement utilisés dans la céréaliculture.

Le ministère aspire à porter la superficie destinée à la céréaliculture au cours de la nouvelle saison à "au moins trois (3) millions d'hectares".

Outre les satellites, cent (100) drones seront utilisés pour recenser les périmètres irrigués destinés à la céréaliculture au niveau de certaines wilayas, a fait savoir M. Henni.

Le secteur s'emploie à porter la productivité dans cette filière à 45 quintaux/hectare pour assurer la sécurité alimentaire du pays, a-t-il affirmé.

Ont pris part à cette réunion, consacrée aux préparatifs de la campagne labours-semailles et aux mesures permettant d'assurer sa réussite, les directeurs locaux des services agricoles (DSA), les directeurs des coopératives agricoles des céréales et des légumineuses (CCLS), le président de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Abdellatif Dilmi, et le président de la Chambre nationale d'agriculture (CNA), Mohamed Yazid Hambali.

La réunion a vu la signature de contrats de performance entre l'admini-

stration centrale et les 58 DSA portant sur la réalisation des objectifs de la campagne labours-semailles de la saison 2022-2023.

M. Henni a donné plusieurs instructions relatives à l'accompagnement des agricultures et à la levée de toutes les entraves bureaucratiques entravant l'augmentation de la production.

La facilitation et l'accompagnement des agriculteurs dans l'octroi des autorisations de forage de puits, l'accès au crédit "Rfig" et aux intrants pour produire les semences améliorées et les engrais en temps opportun, figurent parmi les instructions données lors de cette réunion. Le ministre a rappelé le rôle des autorités locales, les walis en particulier, étant les présidents des commissions de wilaya de préparation, de suivi et d'évaluation de la campagne labours-semailles de la saison 2022-2023. Il a affirmé, dans ce cadre, que "toutes les conditions sont réunies pour le lancement effectif de cette campagne à la faveur d'une mobilisation à grande échelle, dans le cadre de la coordination avec tous les intervenants de l'intérieur et l'extérieur du secteur".

M. Henni a salué en outre les mesures et les facilitations prises par les autorités pour augmenter la production des céréales et réduire leur importation, en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et ses recommandations données en Conseil des ministres. Parmi ces mesures, il a cité l'augmentation du prix d'achat des céréales auprès des agriculteurs, l'autorisation d'importer le matériel agricole d'occasion pour renforcer le machinisme dans le secteur et augmenter, partant, le rendement.

Il citera également la majoration de la subvention des engrais de 50% (au lieu de 20%), dans un contexte de hausse des prix sur les marchés internationaux, outre le renforcement de la flotte de transport de l'OAIC, ce qui a permis d'"améliorer l'opération de collecte et de transport des céréales".

Le ministre a rappelé la mesure introduite dans la Loi de finances complémentaire (LFC 2022) qui oblige les producteurs de céréales de livrer la totalité de leurs récoltes aux CCLS.

SONELGAZ M. Adjal préside la réunion du Comité directeur de la MED-TSO

Le Président directeur général (PDG) du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, a présidé les travaux de la réunion des membres du Comité directeur de l'Association des gestionnaires des réseaux de transport d'électricité méditerranéens (MED-TSO), indique, jeudi, un communiqué du groupe. Lors de cette réunion qui s'est déroulée, mercredi, plusieurs dossiers ont été examinés, dont la préparation à la conférence du 22 novembre 2022 prévue à Alger, pour discuter des voies et moyens de la coopération entre la MED-TSO, le Comité maghrébin de l'électricité (COMELLEC) et l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), ajoute le communiqué.

SOUK AHRAS

7 ans de prison ferme contre une personne pour spéculation illicite (justice)

Le tribunal de Souk Ahras a condamné jeudi une personne impliquée dans le crime de "spéculation illicite sur des produits alimentaires de base" à la peine de sept (7) ans de prison ferme assortie d'une amende de deux (2) millions DA, selon un communiqué du procureur de la République auprès de ce tribunal.

Le communiqué dont une copie a été remise à l'APS, a indiqué qu'après les procédures de comparution immédiate, le mis en cause de ce crime de spéculation illicite sur des produits ali-

mentaires de large consommation a également fait l'objet de mandat de dépôt et de décision de saisie.

La loi relative à la lutte contre la spéculation illicite 21-15 du 29 décembre

2021 prévoit des sanctions vigoureuses contre les impliqués dans ces crimes allant jusqu'à 30 ans de prison et la perpétuité si le crime est commis dans le cadre d'un groupe organisé.

EL TARF

Distribution des arrêtés d'aide à la restauration et la reconstruction à 37 familles sinistrées suite aux incendies d'août dernier

Les arrêtés d'aide à la restauration et la reconstruction ont été remis jeudi après-midi à El Tarf à 37 familles sinistrées suite aux incendies enregistrés au cours du mois d'août passé en présence des autorités civiles et militaires.

Dans une déclaration à la presse en marge de l'opération tenue au siège de la wilaya, le wali Harfouche Benarar a indiqué que les services de la wilaya ont réussi à clore le dossier de l'indemnisation des propriétaires des maisons sinistrées lors des derniers incendies par la remise des arrêtés assurant que "les

aides financières seront accordées à partir du début de la semaine prochaine au plus tard" avant de préciser que cette opération constitue l'ultime étape d'indemnisation de cette catégorie de sinistrés au nombre de 54.

Il a également relevé que les propriétaires des habitations sinistrées suite aux derniers incendies et concernées par l'opération d'indemnisation se répartissent sur 11 sites, soulignant le plus grand nombre de sinistrés est concentré dans la commune d'El Kala au regard de l'ampleur des dégâts causés par ces incen-

dies à travers les mechtas de cette collectivité locale.

M. Benarar a ajouté que l'opération d'indemnisation de tous les sinistrés y compris les propriétaires des maisons touchées par les feux "s'est déroulée dans un temps record en application des instructions du président de la République M Abdelmadjid Tebboune et des directives du ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire relatives à l'accélération de l'indemnisation des sinistrés".

De son côté, Abderaouf Azouzi, directeur de

l'agence locale de la Caisse nationale du logement (CNL), a estimé le montant des aides financières accordées à cette catégorie à plus de 11 millions DA, précisant que l'aide accordée à chaque sinistré varie entre 150.000 et 1 million DA, selon le degré des dégâts.

Les propriétaires des habitations sinistrées qui ont obtenu les arrêtés d'aide issus majoritairement des communes d'El Kala et El Tarf ont salué l'initiative des autorités publiques de les indemniser en un temps aussi rapide et de se solidariser avec eux face à leur malheur.

SIDI BEL-ABBES

Coup d'envoi de la campagne labour-semailles

Le coup d'envoi de la campagne labours-semailles de la saison agricole 2022-2023 a été donné jeudi ciblant une superficie de plus de 160.000 hectares réservés à différentes variétés de céréales.

Lors de la cérémonie de lancement de cette opération, à l'Institut technique des cultures intensives de Sidi Bel-Abbes, le wali, Samir Chibani, a indiqué que l'ensemble des moyens humains et matériels ont été réunis pour la réussite de la saison agricole en cours et la concrétisation des objectifs tracés pour augmenter la production céréalières et l'amélioration du rendement en utilisant les méthodes modernes pour l'agriculture et l'irrigation d'appoint.

Pour sa part, le directeur des services agricoles (DSA) de la wilaya, Moussouni Belkandour, a souligné que l'opération de livraison des semences a été lancée dans quatre coopératives agricoles de la wilaya le 2 octobre pour procéder à l'emblavement qui sera achevée à la fin du mois en cours. En ce qui concerne, l'irrigation d'appoint, M. Belkandour a indiqué qu'il a été procédé, au titre de la saison agricole en cours, la programmation d'une superficie de 10.000 ha, dans le cadre du soutien financier pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'irrigation.

Le chargé de la vulgarisation agricole à la DSA, Youcef Maghni, a indiqué que dans le cadre de la préparation de la campagne labours-semailles, un programme spécial de formation et de sensibilisation a été élaboré au profit des cadres du secteur et des céréaliers, de concert avec la DSA, des représentants de wilaya de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), avec la participation de l'Institut technique, le centre national du contrôle et agréage des semences et des plantes, le conseil professionnel de la filière et la coopérative des céréales et légumes secs (CCLS).

Une feuille de route a été établie par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural pour augmenter la productivité et la production des céréales, le développement des cultures stratégiques, l'augmentation de la superficie irriguée, l'utilisation des engrais et intrants et le respect du processus technique.

La production céréalière, toutes variétés confondues, dans la wilaya de Sidi Bel-Abbes a dépassé les 1,2 million de quintaux durant la campagne moisson-battage de la saison agricole 2022, soit le double de la production de la saison précédente qui avait connu un déficit pluviométrique.

MASCARA

Titularisation de près de 6.000 bénéficiaires du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (responsable)

Pas moins de 5.946 contractuels dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) à Mascara ont été titularisés dans des postes permanents, a-t-on appris jeudi de la directrice de l'Emploi, Kadous El Hadja. Lors de la présentation d'un rapport du secteur de l'Emploi dans le cadre des travaux de la 3ème session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya, la directrice de l'Emploi a indiqué que ces bénéficiaires ont été intégrés dans des postes qu'ils occupaient

durant la période allant du début 2020 au mois d'octobre en cours. L'opération a englobé trois dernières vagues concernées par la titularisation représentant les catégories qui disposent d'une expérience professionnelle de plus de 8 années, entre 3 et 8 ans et plus de trois ans, a-t-on fait savoir.

La même responsable a expliqué que l'effectif des titulaires est réparti en majorité sur les communes et la Direction de l'administration locale avec plus de 1.770 bénéficiaires, suivie

du secteur de l'Education nationale (plus de 1.700) et le secteur de la Santé (330). L'effectif restant est réparti entre les instances publiques de la wilaya dont les directions de la Jeunesse et des sports, de la Formation et de l'Enseignement professionnels et des Finances. Elle a aussi indiqué que le chiffre restant des bénéficiaires du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle est estimé à 114 personnes qui seront touchés prochainement par l'opération de titularisation.

ORAN

Distribution prochaine de 2.600 logements de différents programmes (wilaya)

Au total, 2.600 logements de différents programmes seront attribués à leurs bénéficiaires de la wilaya d'Oran dans le cadre des festivités célébrant le 68e anniversaire du déclenchement de la Glorieuse guerre de libération nationale, a-t-on appris jeudi auprès de la wilaya. Ce quota d'habitat réparti entre les communes de la wilaya comporte différentes formules, notamment le logement public localif (LPL), est destiné aux familles résidentes dans des habitations précaires et indécentes de Ras El Ain, dans la commune d'Oran, et d'autres lots de logements location/vente (AADL) et promotionnels libres (LPL), a-t-on indiqué. Des instructions ont été données aux chefs de dairas et présidents d'APC pour accélérer l'opération d'affichage des listes des bénéficiaires des logements publics localifs et d'entamer l'étude des recours avant leur attribution le 1er novembre prochain, a-t-on fait savoir. Le wali d'Oran, Saïd Sayoud, a annoncé, dernièrement, l'attribution de 12.000 logements de différents programmes avant la fin de l'année en cours.

Pour rappel, plusieurs opérations de distribution de logements ont été réalisées cette année, soit l'attribution de 13.000 logements toutes formules confondues.

TRANSPORT

Le projet de dédoublement de la voie ferrée El-Affroun-Khemis Miliana livré dans les délais (Directeur du projet)

Le projet de dédoublement de la voie ferrée entre la gare d'El Affroun (wilaya de Blida) et celle de Khemis Miliana (wilaya d'Ain Defla) sur 55 km sera "mis en service dans les délais", soit en mai 2023, a annoncé jeudi le directeur du projet, Achour Bettayeb.

Intervenant lors d'un conseil de wilaya, présidé par le wali Filali Abdelghani, le directeur du projet et cadre de l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF) a affirmé que la mise en service la ligne ferroviaire El-Affroun-Khemis Miliana est prévue "dans les délais impartis, soit en mai 2023", soulignant "l'urgence" de la levée des "contraintes rencontrées au cours des différentes étapes de la réalisation du projet". Tenant compte des

contraintes persistantes, le directeur du projet a ajouté que "la mise en service se fera par section pour ne pas pénaliser les investissements de l'Etat", indiquant que la section se trouvant dans le territoire de la wilaya de Blida sera livrée le mois de novembre prochain.

Les autres sections de la ligne ferroviaire seront mises en service "au fur et à mesure de la levée des contraintes", a-t-il fait savoir, ajoutant que le taux d'avancement général des travaux a atteint 91,42%.

Dans le but de livrer le projet dans les délais, le wali d'Ain Defla, a instruit les services concernés à procéder à la levée des contraintes soulevées par l'ANESRIF, notamment celles liées au raccordement au réseau électrique et au déplacement des différents

réseaux, dont les réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) et les réseaux de la fibre optique.

M. Filali a exigé à ce que des réunions entre les responsables du projet et les représentants des directions concernées soient tenues au cours de la semaine prochaine, et que les arrêtés d'expropriations soient signés avant jeudi prochain, insistant sur la levée de toutes les contraintes dont fait face le projet, d'ici la fin décembre de l'année en cours.

Par ailleurs, deux autres projets ont été présentés par l'ANESRIF durant cette rencontre, notamment la réalisation de la nouvelle ligne ferroviaire reliant la wilaya de Tissemsilt à la ville de Khemis Miliana et la suppression des passages à niveau se trouvant le long de la voie ferrée dans la wilaya

d'Ain Defla, dans le but de l'exploitation de la ligne ferroviaire à la vitesse de 160 km/h.

TOUGGOURT

Une récolte de plus d'un million de quintaux de dattes attendue cette saison (DSA)

Une récolte de plus de 1,06 million de quintaux de dattes est attendue au cours de cette saison agricole dans la wilaya de Tougourt où le rendement est en hausse par rapport à la campagne précédente, a-t-on indiqué jeudi à la Direction locale des services agricoles (DSA).

Les prévisions de la DSA tablent sur une hausse dans les différentes variétés de dattes, Deglet Nour, Ghars, Degla Beïda et diverses autres variétés, eu égard à la lutte contre les foyers des parasites affectant la richesse phœnicicole dans la région et aux succès de la campagne préventive de traitement des palmiers, notamment contre le Boufaroua qui a ciblé un effectif de 300.000 palmiers, a-t-on expliqué.

La hausse de la récolte prévue, quantitative et qualitativement, est aussi le résultat des

efforts fournis dans le rajeunissement de la richesse phœnicicole et l'entrée en production des palmiers au niveau des dairas de Tougourt, Mégarine et Témacine, a-t-on précisé de même source. La DSA s'emploie à mettre en valeur cette filière stratégique à la faveur de l'accompagnement des phœniciculteurs et leurs pairs en charge de leurs préoccupations, notamment en termes de commercialisation de la production en l'absence des marchés et espaces locaux d'exposition et d'écoulement dans des conditions appropriées, a-t-on ajouté.

La wilaya de Tougourt se place parmi les régions potentiellement productrices des dattes avec un patrimoine phœnicicole de plus de 1,5 million de palmiers.

BATI-EXPO CONSTANTINE

Plus de 40 accords de partenariat signés (commissaire)

Plus de 40 accords de partenariat ont été signés au cours du 5ème salon international de l'immobilier, du bâtiment et des travaux publics de l'Est, Bati-expo Constantine 2022, clôturé jeudi.

Le commissaire du salon Ahmed Haniche a affirmé à l'APS, en marge de la clôture de la manifestation, que plus de 40 accords de partenariat ont été passés entre les opérateurs économiques et concernent les divers domaines des travaux publics, du bâtiment et du marketing. La plupart de ces accords sont des marchés d'investissement et commerciaux d'approvisionnement de plusieurs entreprises publiques et privées en divers produits (ciment, fer, peinture, céramique et plastique), a précisé M. Haniche, ajoutant que certains autres accords portent sur la création de filiales à des entreprises mixtes et locales à Constantine. La même source a mis l'accent sur l'importance de ce salon annuel à l'Est du pays initié par l'entreprise privée de communication Sunflower et s'affirmant comme rendez-vous privilégié pour les opérateurs économiques pour promouvoir leurs produits, échanger des expériences et conclure des affaires.

Le salon qui se tient depuis lundi dernier à l'intérieur de deux grandes tentes dressées sur la place attenante à la salle Ahmed-Bey a connu une grande affluence des visiteurs, selon M. Haniche qui a relevé que le salon est



une opportunité de valorisation et de promotion du produit local à l'Est de l'Algérie.

Les divers stands du salon ont présenté différents matériaux, équipements et engins utilisés en bâtiment, travaux publics et électricité qui révèlent une grande maîtrise des sociétés et entreprises exposantes capables de répondre aux besoins du marché local et d'aller vers l'exportation et la diversification en dehors des hydrocarbures.

Cette 5ème édition du salon international Bati-expo Constantine a regroupé 122 exposants entre sociétés nationales et étrangères des secteurs de l'immobilier, du bâtiment et des travaux publics dont des producteurs de matériaux de construction, de rond à béton, de matériel d'électricité, de plomberie, de peinture, de portes, de fenêtres et de mobilier d'intérieur ainsi que des promoteurs immobiliers, des banques et des sociétés d'assurances.

COMMERCE - EXPORTATION

L'année 2023 sera celle du renforcement de la sécurité alimentaire et sanitaire (Premier ministre)

Le Premier ministre M. Aïmene Benabderrahmane a affirmé, jeudi à Alger, que l'année 2023 sera celle du renforcement de la sécurité alimentaire et sanitaire du pays qui demeure "la priorité première" de l'Etat.

"L'année 2023 sera celle du renforcement de notre sécurité alimentaire et sanitaire en assurant la disponibilité à travers des produits de base, qui sont actuellement importés, et à travers la réalisation de l'autosuffisance en exportant l'excédent", a déclaré M. Benabderrahmane dans son allocution à l'ouverture du Forum de l'export qui se tient sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Dans ce cadre, un travail est en cours pour "développer l'industrie locale en vue d'assurer une couverture globale des besoins nationaux en produits de base qui connaissent actuellement de grandes fluctuations sur les marchés internationaux et qui peuvent enregistrer, dans l'avenir, une pénurie vu les changements géopolitiques sur la scène internationale", a-t-il précisé. Selon le Premier ministre, le gouvernement tend à assurer une couverture globale (100%) des besoins du pays en sucre et huile de table, et à 80 % de la demande nationale sur les produits pharmaceutiques d'ici fin 2023, conformément aux orientations de M. le Président de la République. Ces taux sont "sans précédent", a-t-il relevé, soulignant que la

réalisation de la sécurité alimentaire, sanitaire et énergétique constitue "la priorité première" de l'Etat.

"Au moment où certains pays disposant de ressources considérables éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins, il importe pour un pays continent comme l'Algérie d'œuvrer à assurer la disponibilité des produits alimentaires pour sa population mais aussi d'aider les pays voisins qui n'ont pas les mêmes capacités", a-t-il soutenu. "L'Algérie se dirige, dans le cadre de la nouvelle approche économique, à pas fermes et de façon plus réaliste, vers la diversification de l'économie nationale, à travers laquelle nous aspirons à jeter les bases solides d'une nouvelle économie nationale forte et durable, affranchie de la dépendance aux revenus des hydrocarbures", a-t-il ajouté.

Et de préciser que "les exportations hors hydrocarbures sont en passe d'atteindre 7 milliards de dollars d'ici la fin de l'année en cours au moment où le Gouvernement tend à augmenter ce volume des exportations à 10 milliards de dollars en 2023".

Le Premier ministre a estimé que "cet effort national est désormais sans plan de mise en œuvre, voire aucune volonté sincère". "Il y avait une conviction préalable que dépasser le seuil des 2 mds de dollars d'exportations hors hydrocar-

bures était difficile voire impossible, une rumeur colportée par les détracteurs des initiatives nationales qui tentent de minimiser le rôle des compétences nationales. Mais grâce à la volonté politique sincère confortée par la conviction que l'impossible n'est pas algérien, tous les citoyens loyaux se sont mobilisés dans le cadre de l'Algérie nouvelle", a-t-il souligné.

Le Gouvernement compte, par ailleurs, mettre en place une nouvelle batterie de réformes pour développer les filières et les domaines avec d'importantes capacités d'exportation, selon le Premier ministre qui a évoqué, notamment "l'activation totale, très prochainement, du nouveau système juridique d'investissement outre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de promotion des exportations hors-hydrocarbures avant la fin de l'année 2022".

A cela s'ajoute, a-t-il dit, l'ouverture d'agences bancaires en Europe et en Afrique avant la fin de l'année en cours, soulignant que la Banque d'Algérie œuvre à lever les derniers obstacles pour atteindre cet objectif. Parallèlement à cette démarche, il sera procédé à "la réhabilitation et la modernisation des mécanismes et des instances gouvernementales spécialisées dans l'accompagnement des exportateurs dont la commission ministérielle des foires et des manifestations économiques à l'étranger et l'Agence nationale de la pro-

motion des exportations (Algex), en leur permettant de reprendre leur rôle en tant que fournisseur d'informations économiques au profit de cette catégorie d'opérateurs économiques et l'étude des marchés ciblés, notamment ceux qui se trouvent sur notre continent et qui constituent un prolongement naturel et prioritaire de notre présence économique".

Le Premier ministre a donné des instructions au directeur général des Douanes pour finaliser la mise en service du nouveau système informatique des douanes avant fin 2022 afin de permettre aux opérateurs économiques de bénéficier de facilitations dans leurs opérations d'importation de matières premières et d'exportation de produits finis.

Il a également donné des instructions au ministère du Commerce pour lever le reste des obstacles dans le domaine de l'exportation, au ministère de l'Agriculture pour faciliter les procédures au profit des agriculteurs et des opérateurs de l'agroalimentaire, au ministère de l'Industrie pour poursuivre le processus d'organisation des filières industrielles sous forme de "clusters" et au ministère des Finances en vue de la poursuite des réformes fiscales et la levée des entraves en matière de foncier. Le Premier ministre a indiqué, à ce propos, que le texte juridique régissant le foncier destiné à l'investissement verra le jour prochainement.

EXPORT

La nécessité de disposer d'intrants locaux pour baisser les coûts de production soulignée (panels)

La nécessité de produire des intrants de l'industrie nationale localement, pour baisser le coût du produit national et ainsi hisser sa compétitivité à l'export, a été soulignée jeudi à Alger par plusieurs opérateurs actives en Algérie.

"Si on n'atteint pas l'indépendance au niveau des intrants, nous ne serons jamais compétitifs face à d'autres opérateurs étrangers", a estimé le P-dg de l'entreprise de produits hygiéniques Faderco, Amor Habes, lors d'un panel animé au cours du Forum de l'export organisé par le Conseil du renouveau économique algérien (CREA). Selon lui, les opérateurs nationaux subissent une valeur supplémentaire sur les intrants importés en plus du coût de leur transport. "On s'est rendu compte qu'il fallait fabriquer nos propres intrants. Ça nous permet de maîtriser la qualité de notre produit, ses coûts et sa disponibilité", a expliqué M. Habes soulignant l'importance, pour qu'une entreprise active à l'international, de maîtriser ses intrants en les fabriquant elle-même ou bien via des fournisseurs locaux. Par ailleurs, l'opérateur économique a plaidé en faveur d'une campagne de promotion du label "Made in Algeria" à l'international pour faciliter aux produits nationaux d'intégrer les marchés étrangers, notamment en Afrique. De plus, pour être compétitif il faut une organisation très performante via un staff orienté à l'international.

M. Habes a également mis en avant l'intérêt de développer au sein des écoles de commerce et des universités les formations aux métiers du commerce international pour hisser les capacités d'export des entreprises algériennes. De son côté, l'actionnaire et administrateur en charge des affaires de la société "Tosyali" en Algérie, Alp Topcuoglu, a estimé que la chaîne d'approvisionnement est très importante dans le processus d'export et que les fournisseurs doivent être efficaces et compétitifs, appelant ces fournisseurs à investir davantage dans les créneaux des produits et consommables de l'industrie sidérurgique utilisés par la société "Tosyali" en Algérie. "Actuellement, malheureusement nous importons par exemple l'ensemble des structures métalliques et les panneaux-sandwich", a-t-il dit, expliquant que cela induit des coûts supplémentaires liés notamment au fret. Le responsable turc a souligné, par ailleurs, les atouts de l'Algérie en termes d'export, citant notamment la position stratégique de l'Algérie à proximité de plusieurs marchés porteurs "comme un commerçant au milieu de ses clients". Pour le P-dg du Groupe agroalimentaire "SOPI", Reda Salem Hachelef, l'Algérie doit se servir de ses atouts actuels dont celui du bas prix de l'énergie notamment dans une conjoncture où les prix énergétiques ont flambé ailleurs dans le monde. "Avant, nous importions beaucoup de produits. Désormais, nous sommes en surcapacité, nous pouvons inverser la vapeur et conquérir les marchés européens surtout avec notre avantage concurrentiel énergétique", a-t-il estimé, relevant le succès des produits agroalimentaires nationaux en Europe et au Canada où la présence de la communauté nationale est importante. Plusieurs panels ont été organisés lors du Forum de l'export organisé par le CREA sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. A l'issue de cet événement, ouvert par Premier ministre M. Aïmene Benabderrahmane, en présence de plusieurs membres de l'exécutif et d'opérateurs économiques nationaux, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, présidera la séance de clôture durant laquelle des recommandations autour des leviers de développement de l'export en Algérie seront adoptées.

TRANSPORT

Les installations de GPL "15 fois plus sécurisées que les réservoirs d'essence" (UNIAGPL)

L'Union nationale des installateurs de kits GPL (UNIAGPL) a affirmé que toutes les installations de GPL importées et disponibles sur le marché mondial sont dotées des dernières techniques de sécurité internationale et sont "15 fois plus sécurisées" que les réservoirs d'essence pour véhicules.

Suite à la diffusion de "fausses informations" selon lesquelles le Gaz de pétrole liquéfié carburant (GPL) serait à l'origine de l'explosion de l'atelier de conversion des véhicules au GPL dans la wilaya d'El Ménéa, l'UNIAGPL a affirmé que ce tragique accident n'a pas été causé par le GPL, les techniciens de l'union ayant expliqué que les propriétés physiques du gaz et les réservoirs de gaz modernes ne pouvaient, en aucun cas, causer une fuite aussi importante".

Après son retrait des décomptes, le véhicule endommagé ne portait pas de traces d'explosion ou d'incendie, ajoute l'union citant le rapport d'experte.

Selon l'union, le gaz de ville serait "la cause principale" de l'accident, le GPL étant plus lourd que l'air, contrairement au gaz qui est plus léger que ce dernier.

Depuis l'utilisation du GPL en Algérie en 1983, "aucun cas d'explosion du réservoir de gaz automobile n'a été enregistré", aussi bien en Algérie que dans le monde, a fait savoir l'Union.

Pour ce qui est de l'explosion survenue dans la nuit de lundi à mardi dernier à El Ménéa, l'Union a précisé que les réservoirs qui se trouvaient dans l'atelier étaient tous vides et que le véhicule était équipé d'un système de protection de la norme



internationale Ro1 67, qui ne permet aucune fuite de gaz, étant doté d'une soupape électrique empêchant la fuite de gaz lorsque le véhicule est stationnement. L'UNIAGPL recommande de ne pas se laisser

influencer par ce genre d'informations pouvant dissuader les citoyens de convertir leurs véhicules au GPL, ce qui est susceptible de se répercuter négativement sur les dépenses du trésor public.

BLIDA

Deux femmes sous mandat de dépôt pour homicide volontaire

Le Procureur de la République près le tribunal d'El Affroun (Blida) a annoncé, jeudi, le placement sous mandat de dépôt de deux femmes accusées d'homicide volontaire avec préméditation et guet-apens, non dénonciation de crime et dissimulation des traces du crime dont a été victime une dame de 40 ans. Lors d'une conférence de presse pour expliquer les tenants et aboutissants du crime, le procureur de la République, M. Houari Zahia a précisé avoir ordonné le placement sous mandat de dépôt de deux accusées âgées de 38 et 34 ans à l'issue de leur comparution devant le juge d'instruction suivant requête introductive d'ouverture d'information judiciaire, pour les chefs d'inculpation suivant: homicide volontaire avec préméditation et guet-apens, dissimulation des traces du crime, mutilation du cadavre et non dénonciation de crime. Sur les faits de cette affaire, le procureur de la République a indiqué que l'époux de l'une des deux accusées s'est présenté devant les services de la Sûreté de la daïra de Oued El Alleug où il a déclaré que son épouse lui avait avoué avoir assassiné la sœur de ce dernier et l'avoir enterrée dans l'étable attenante à la maison, suite à quoi les éléments de police, accompagnés de la police scientifique ainsi que des services de la Protection civile, se sont rendus sur les lieux du crime où ils ont déterré la dépouille de la victime pour la transporter à la morgue de l'hôpital de Blida. Les services de Sûreté nationale ont saisi également l'arme du crime, à savoir des ciseaux planqués à la sortie de l'étable, une pelle et une pioche utilisées pour l'enterrement de la victime. Après finalisation des procédures de constat, les deux accusées ont été emmenées à la Sûreté de daïra de Oued El Alleug et une enquête a été ouverte avec la réquisition d'un médecin légiste pour effectuer l'autopsie sur la dépouille de la victime.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Intense activité pour la Cour d'Alger et le Pôle pénal économique et financier

Le Pôle pénal économique et financier et la Cour de justice d'Alger ont connu une intense activité dans le domaine de la lutte contre la corruption, a indiqué jeudi le président de cette juridiction, Kamel Ghazali qui a appelé à la poursuite des efforts en matière de traitement de ce type d'affaires et d'exécution des jugements définitifs. Dans une allocution à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire, M. Ghazali a affirmé que "la lutte contre la corruption est l'un des principaux axes auxquels l'Etat accorde un intérêt particulier", saluant, dans ce cadre, "le travail colossal accompli par le Pôle économique et financier, et la Cour de justice d'Alger aux niveaux national et international, à travers l'activité judiciaire intense qu'ont connue ces deux juridictions dans le cadre du traitement de ce type d'affaires et de l'exécution des jugements définitifs". Le président de la Cour de justice d'Alger a appelé, dans ce contexte, à "la poursuite des efforts" en vue du traitement de ce type d'affaires et à lutter contre la criminalité, toutes formes confondues, soulignant que "le noble objectif escompté est de permettre à la justice algérienne de faire montre d'efficacité et de capacité en matière de prise en charge des différentes affaires et dossiers avec audace, intégrité et engagement, tout en valorisant les valeurs de la justice et en préservant l'intérêt public avec conscience et honneur".

M. Ghazali a rappelé, dans ce cadre, l'allocution du Président de la

République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire, dans laquelle il a affirmé que "la Justice algérienne a toutes les raisons de se hisser à des niveaux reflétant effectivement les capacités mobilisées". Il a évoqué "la rigueur avec laquelle les tribunaux ont traité les actes criminels dont les auteurs ont cherché à semer la panique et le chaos" et "la fermeté dont fait preuve la Justice face à la diffusion de fake-news et de discours haineux", en veillant à la protection de l'économie nationale.

Il a en outre salué les efforts des magistrats spécialisés dans les crimes complexes, électroniques et organisés, ainsi que ceux liés au terrorisme. A l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 2022-2023, M. Ghazali a passé en revue le bilan de l'activité de la Cour et des tribunaux sous sa juridiction, durant la période allant d'octobre 2021 et mi-octobre 2022.

Le nombre d'affaires tranchées en civil s'est élevé à 70.320, tandis que celui des affaires restantes a atteint 21.793. S'agissant des affaires pénales, il a fait état de 99.271 affaires tranchées et de 15.561 restantes, ajoutant que le nombre des affaires tranchées au niveau du tribunal correctionnel de première instance a atteint 345, et il reste encore 217 autres, en sus de 342 traitées au niveau des tribunaux criminels d'appel, dont 332 en cours. Concernant les statistiques du courrier au niveau de la Cour, 22169 courriers ont été traités avec 6647 restants. Au niveau des tribunaux, le nom-

bre de courriers traités a atteint 241322 avec 65223 restants. De son côté, le procureur général près la Cour d'Alger, Moussa Othmane a affirmé poursuivre le travail "afin de lutter fermement contre les crimes de corruption" en vue de saisir et confisquer ces revenus à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La Cour d'Alger "a confisqué un nombre important de biens meubles à l'intérieur du pays, suite à la condamnation des auteurs en vertu de jugements et d'arrêts définitifs", a-t-il rappelé. Dans ce cadre, il a ajouté que "la traçabilité des fonds pillés se fait vigoureusement" à travers l'exécution de nombreuses commissions rogatoires destinées à plusieurs Etats dans le cadre de la coopération juridique internationale, indiquant que cette démarche "trouve un écho favorable à l'international".

La justice poursuit ses efforts pour lutter contre tous les crimes ciblant la stabilité de la société, la sérénité du citoyen et la confiance du citoyen dans les institutions de l'Etat, notamment les crimes de spéculation illicite, des bandes de quartiers, de discours de haine et des crimes des feux de forêt, a-t-il dit.

Le procureur général près la Cour d'Alger a évoqué, par ailleurs, les progrès réalisés par la justice en matière d'amélioration de services au profit des justiciables, d'introduction des technologies de l'information et de la communication, en sus des programmes de formation destinés aux juges et aux fonctionnaires.

MOSTAGANEM

67 étudiantes victimes d'une intoxication alimentaire collective (responsable)

Pas moins de 67 étudiantes universitaires ont contracté une intoxication alimentaire collective à Mostaganem, a-t-on appris jeudi de la direction du Centre hospitalier universitaire (CHU) "Dr Boumedienne Bensmaine" du chef-lieu de wilaya. Le directeur du CHU par intérim, Mouloud Naim a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que le service des urgences médico-chirurgicales a accueilli à présent des cas d'intoxication alimentaire, d'autres présentant des signes douteux et d'autres traumatisés, soit un total de 67 cas, assurant que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour leur prise en charge. Le même responsable a souligné qu'un grand nombre de ces cas admis au CHU sont des étudiantes résidant au campus universitaire de 2000 lits pour filles à Mostaganem, qui ont commencé à quitter le CHU après avoir reçu les soins nécessaires, ajoutant qu'aucun cas ne nécessite des soins intensifs. La direction du CHU a mis en place une cellule de veille pour prendre en charge tous les cas et suivre la situation en parallèle le prélèvement d'échantillons pour mener une enquête épidémiologique et déterminer les causes de cette intoxication alimentaire, a-t-il fait savoir.

PRÉSERVATION DE LA MÉMOIRE

Distinction de 15 journalistes à l'occasion de la Journée nationale de la presse (organisation)

L'Organisation nationale pour la préservation de la mémoire et la transmission du message des chouhada, a distingué, jeudi à Alger, 15 journalistes à l'occasion de la Journée nationale de la presse, coïncidant avec le 22 octobre, lors d'une cérémonie sous le slogan "La plume de la Mémoire".

A l'occasion, le Secrétaire général de l'Organisation, Abdelkrim Khadri a affirmé qu'à travers cette initiative, "un hommage a été rendu aux efforts louables consentis par les journalistes en matière de préservation et de transmission de la Mémoire aux futures générations", préci-

sant que l'organisation a choisi le slogan "La plume de la Mémoire", en vue d'encourager ces plumes journalistiques à continuer dans ce domaine qui représente "un riche legs historique et culturel". A ce titre, M. Khadri a fait état du choix de 15 journalistes de plusieurs établissements publics et privés et qui sont considérés parmi les plumes les plus en vue en matière de préservation de la Mémoire nationale et qui ont contribué, à travers leurs écrits ou à travers des programmes radiophoniques et télévisuels, à donner à ce domaine la place qui lui sied, en l'enrichissant avec la recherche ou en le transmettant aux

futures générations. "Nous avons choisi ces plumes en récompense pour leur travail sérieux et leurs grandes responsabilités en matière de recherche dans la Mémoire nationale et de son archivage", a-t-il ajouté. Concernant les démarches de l'organisation en vue de préserver la Mémoire nationale, le SG a indiqué qu'elle se souciait d'organiser des colloques, des conférences et des manifestations sportives et culturelles inhérentes à ce dossier, en plus de ses démarches visant à inculquer la culture de la Mémoire auprès des générations montantes, à travers des activités orientées vers la catégorie des jeunes

et des étudiants. Pour M. Khadri, l'Algérie est riche en la matière, c'est pourquoi, "le conseil scientifique de l'organisation et qui compte plus de 40 enseignants-chercheurs travaille sérieusement, en dehors des occasions et des journées nationales, dans le cadre d'un programme annuel et de projets que nous espérons mettre en œuvre prochainement".

La cérémonie, lors de laquelle un film documentaire sur l'Histoire et la Mémoire a été projeté, a vu la participation de journalistes et de représentants de différents secteurs ministériels, institutions sécuritaires et de la société civile.

MALADIES CARDIOVASCULAIRES LES FACTEURS DE RISQUES INTERAGISSENT ENTRE EUX

Si les principaux facteurs de risques cardiovasculaires sont aujourd'hui bien connus, leurs interactions sont rarement prises en compte. La prévention des maladies cardiovasculaires devrait être établie en fonction des interactions des facteurs de risque.

La prise en compte des facteurs de risques des maladies cardiovasculaires et de leurs interactions, permettrait d'améliorer les politiques de prévention, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *PLoS One*. En effet, il existe 12 sortes de facteurs qui interagissent entre eux.

En France, la prévention contre les maladies cardiovasculaires ne semble pas fonctionner : en effet, on compte encore 300 à 400 000 accidents cardiovasculaires majoritairement des AVC et des infarctus du myocarde, dont 1/3 de cas mortels et 2/3 de patients touchés par des handicaps moteurs et cérébraux.

« Si les principaux facteurs de risques cardiovasculaires sont aujourd'hui bien connus, leurs interactions sont rarement considérées », observe Pierre Meneton, premier auteur d'une étude visant à combler ce manque. « Grâce à la cohorte GAZEL, nous avons pu analyser dans quelle mesure la survenue de chaque facteur de risque était prédite par les autres facteurs, et inversement, avec l'idée que la

prise en compte de ces interactions pouvaient présenter un intérêt en terme de prévention » explique-t-il.

4 groupes de facteurs de risque

Les chercheurs ont analysé toutes les interactions entre les 12 facteurs de risque. Ils ont observé 47 relations significatives dont 22 réelles. « Le résultat de toute notre étude tient en un schéma qui récapitule les relations entre les différents facteurs de risques » explique Pierre Meneton. Il existe des facteurs non modifiables (sexe, âge, antécédents familiaux) qui prédisent les autres facteurs mais ne sont pas prédits par eux.

Les maladies cardiovasculaires dépendent de facteurs liés au mode de vie (tabagisme, sédentarité, alcoolisme) qui prédisent beaucoup d'autres facteurs - sauf les non modifiables - mais sont très peu prédits par eux.

Les chercheurs ont aussi observé que les facteurs cliniques en amont (troubles du sommeil, obésité, dépression) présagent beaucoup d'autres facteurs de



risque et sont eux-mêmes prédits par de nombreux autres. Mais, les facteurs cliniques en aval (hypertension, dyslipidémie, diabète) qui sont annoncés par

beaucoup d'autres facteurs mais n'en prédisent que très peu. « Il est nécessaire de mieux prendre en compte les interactions entre tous ces

facteurs de risque en pratique médicale » conclut Pierre Meneton, espérant que cette étude puisse déjà fournir un cadre aux praticiens.

LA MIGRAINE, UN FACTEUR DE RISQUE DE MALADIES CARDIOVASCULAIRES CHEZ LES FEMMES

Les femmes migraineuses seraient plus à risques de souffrir de maladies cardiovasculaires et d'en mourir. La migraine favoriserait le risque de maladies cardio-vasculaires chez les femmes, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *British Medical Journal*. Leur risque d'en mourir serait augmenté de 50%.

Les chercheurs de l'université de Berlin en Allemagne ont mené une étude pour comprendre s'il existait un lien entre migraine et risques de maladies cardiovasculaires. Ils ont analysé les données médicales

de 115 544 femmes âgées de 25 à 42 ans, en particulier les maladies cardiovasculaires majeures, comme l'infarctus du myocarde, l'accident vasculaire cérébral (AVC) ou une maladie cardiovasculaire fatale.

Les femmes migraineuses sont plus sujettes aux maladies cardiovasculaires

Pendant les 12 ans de la durée de l'étude, les chercheurs ont observé que 15% des participantes ont signalé une migraine diagnostiquée. Ce chiffre correspond aux taux

recensés de personnes souffrant de migraine. Les scientifiques ont aussi compté 1 300 cas de maladies cardiovasculaires, dont 223 mortelles. Les conclusions de cette étude révèlent que pour les femmes migraineuses, le risque de mortalité précoce est augmenté de 50 %, celui d'infarctus de 39 % et celui d'AVC de 62 %.

Les maladies cardiaques tuent plus que le cancer

Comprendre les facteurs de risque de ces pathologies est indispensable, car les mala-

dies cardiovasculaires provoquent en Europe deux fois plus de décès que les cancers et tuent environ 4 millions de personnes par an, 1,8 million souffrent de maladies coronariennes, un million des suites d'un AVC et 1,2 d'autres maladies cardiaques. En France, selon les données de la Haute autorité de santé (HAS) environ 100 000 personnes sont touchées par un infarctus, ou une crise cardiaque. Si la prise en charge a permis, en dix ans, de réduire la mortalité, 13% des malades meurent encore. Seule une détection précoce permettrait de réduire ce bilan.

MIGRAINE : LE STRESS AUGMENTE LE RISQUE

Le stress est un facteur déclenchant des migraines, mais aussi un facteur aggravant selon une nouvelle étude scientifique allemande.

Si le stress provoque des maux de tête et des migraines, il serait aussi responsable de leur progression, leur chronicité, et leur sévérité, d'après les résultats de cette étude présentée au congrès annuel de l'American Academy of Neurology (Philadelphie). Les chercheurs de l'Université de Duisburg-Essen (Allemagne) ont mené une étude sur 5 159 participants, âgés de 21 à 71 ans.

Quatre fois par an et pendant 2 ans les volontaires ont dû évaluer leur niveau de stress sur une échelle de 0 à 100 et rendre

compte de leurs maux de tête (type, chronicité et sévérité). Parmi ces volontaires, 31% d'entre eux souffraient de céphalées de tension (maux de têtes liées à des tensions), 14% de migraine, 11% de migraine associée à une céphalée de tension, et 17% de maux de tête « non identifiés ».

Le stress augmente le nombre de migraine

Les migraineux ont déclaré avoir un niveau de stress de 62 sur 100, ceux éprouvés par les céphalées de tension, un taux de 52 sur 100, et ceux qui souffrent des deux types de maux un taux de 59 sur 100.

Les résultats de l'étude révèlent que «



quel que soit le type de maux de tête, l'augmentation du stress est associée à un plus grand nombre de maux de tête par mois ».

5 astuces anti-migraine

Les vacances ont parfois un impact inattendu sur la santé... Elles peuvent en effet être propices aux migraines ! Les gestes à adopter en prévention.

Pas de grasse matinée !

Pendant les vacances, on a tendance à se coucher plus tard et à trainer le matin dans son lit. Problème : « Ceux qui veillent tard accumulent un mini-retard de sommeil qui modifie leur production de sérotonine », explique le Dr Scimeca. Cela trouble l'horloge interne, et peut être la porte d'entrée d'une crise de migraine.

La solution : « Faire des siestes préventives dans la journée », conseille notre expert.

À table, limiter les excès

En été, vive les apéros prolongés avec les amis et les grands repas familiaux ! Mais l'abus d'alcool et une alimentation déséquilibrée sont des facteurs favorisants. « Certains migraineux réagissent aux aliments riches en tyramine : vin, fromage fermenté, poissons (sardines, thon...), chocolat... », explique notre expert. Or ces aliments entraînent une « réaction allergique » qui influe sur les artères du cerveau.

La solution : « Si vous buvez de l'alcool, alternez avec de l'eau pour éviter la déshydratation (qui est un facteur de risque) », conseille le Dr Scimeca. À table,arez le temps de bien mâcher et limitez les aliments riches en tyramine. Essayez de manger équilibré, sans excès, et ne sautez pas de repas.

Éviter les coups de chaleur

« La chaleur peut déclencher des migraines, car elle favorise la déshydratation. Ce phénomène entraîne en effet une fluctuation vasculaire qui provoque des spasmes des artères du cerveau, et donc des migraines », précise le Dr Scimeca.

La solution : boire beaucoup d'eau, éviter de sortir aux heures les plus chaudes (entre 11 et 16 heures) et les « effets four » sous le parasol. Sur

la plage, faire régulièrement trempette pour se rafraîchir.

Protéger ses yeux

« Une forte lumière captée par la rétine influe sur certains neurotransmetteurs, favorisant ainsi les crises migraineuses chez les personnes sensibles », rapporte le Dr Scimeca.

La solution : « Portez des lunettes de soleil quand vous sortez, cela modère considérablement cette sensibilité à la lumière », recommande notre expert.

Tout doux sur le sport...

On profite souvent de son temps libre en été pour se remettre au sport. Or, la chaleur du corps produit lors de l'effort s'ajoute à la chaleur ambiante, ce qui peut entraîner une déshydratation, facteur de risque de migraines. Des contractions musculaires violentes ou de mauvais

gestes peuvent aussi favoriser les crises chez les personnes fragiles des cervicales.

La solution : faire du sport en fin de journée quand les températures sont plus fraîches. Et choisir une activité physique peu violente (natation, volley...).

© P. ROYER/ISTOCK

LE BRUIT, UN FACTEUR DE RISQUE DE MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Notre cœur serait sensible à l'excès de bruit. En effet, vivre proche d'un axe routier ou d'un réseau ferroviaire augmenterait le risque de maladies cardiovasculaires.

Le bruit nuit à notre audition, mais serait aussi un facteur de risque de maladies cardiaques, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *Deutsches Arzteblatt International*. La pollution sonore élevée amplifiée par les routes ou les trains augmenterait le risque de mortalité due aux maladies cardiaques.

La pollution de l'air ou auditive sont de plus en plus souvent mises en cause dans le risque de maladies cardiovasculaires. En effet, un rapport de Santé Publique France, la nouvelle agence de santé publique annonçait que la pollution de l'air provoquait 48 000 décès en France. Cette nouvelle étude accuse la pollution auditive de multiplier les décès dus aux maladies cardiaques.

Une circulation intensive et le passage fréquent de trains augmenteraient le risque de maladies cardiaques.

Les chercheurs de l'université de Dresde en Allemagne ont étudié les données médicales de plus d'un million de participants et ont



mis en parallèle leur santé, en particulier les accidents cardiaques et leurs niveaux d'exposition sonore.

Les conclusions de l'étude ont montré qu'il existait un lien entre pollution sonore et maladies car-

diovasculaires. Les habitants vivant proche d'une zone routière ou du passage de trains étaient plus exposés au risque de maladies cardiaques.

Cette nouvelle étude confirme les conclusions d'une étude des

chercheurs de la Harvard school of public health et de l'université de Boston (Etats-Unis) qui révélait que vivre près d'un aéroport fréquenté augmentait les risques de maladies cardiovasculaires.

LE BRUIT DES AVIONS AUGMENTE LES RISQUES

Selon des chercheurs, l'exposition au bruit des avions chez les personnes vivant à proximité d'un aéroport est néfaste. Deux analyses concordent sur l'augmentation des risques pour la santé cardiovasculaire chez ces personnes.

L'exposition à des niveaux élevés de bruit causé par les avions serait associée à un risque accru de maladies cardiovasculaires, selon deux études publiées dans la revue britannique *BMJ*. Des chercheurs basés à Londres ont analysé les risques d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) et de maladies cardiaques liés aux bruits d'avion parmi les 3,6 millions de résidents vivant près de

Londres Heathrow, l'un des aéroports les plus fréquentés au monde. Ils ont constaté une augmentation des risques d'AVC, de maladies coronariennes et des maladies cardiovasculaires au niveau des hospitalisations et une hausse de 2% de la mortalité chez les personnes exposées le plus longtemps aux bruits des avions.

« Notre recherche montre qu'un traitement efficace et prompt de la dépression paraît réduire le risque de complications cardiovasculaires qui autrement augmentent nettement », explique la Dr Heidi May, épidémiologiste de l'Intermountain Medical Center Heart Institute à Salt Lake City (Etats-Unis) qui a analysé des données médicales sur la dépression de 100 000 patients du système de santé « Intermountain Healthcare ».

« Notre recherche montre qu'un traitement efficace et prompt de la dépression paraît réduire le risque de complications cardiovasculaires qui autrement augmentent nettement », explique la Dr Heidi May, épidémiologiste de l'Intermountain Medical Center Heart Institute à Salt Lake City (Etats-Unis), principal auteur de l'étude.

SOIGNER LA DÉPRESSION POUR RÉDUIRE LES MALADIES CARDIAQUES

La dépression et le manque de vitamine D augmenteraient le risque de maladies cardiovasculaires. La dépression serait un facteur de risque des maladies cardiovasculaires, selon une étude présentée à l'American College of Cardiology. La traiter réduirait le risque de maladies cardiaques. Le manque de vitamine D serait aussi en cause dans la dépression.

Les chercheurs de l'Intermountain Medical Center Heart Institute à Salt Lake City (Etats-Unis) ont analysé des données médicales sur la dépression de 100 000 patients du système de santé « Intermountain Healthcare ».

La dépression augmente le risque de maladies cardiaques

Les scientifiques ont parallèlement mené une étude avec les informations de 7 550 malades qui ont répondu à au moins deux questionnaires sur une période minimum de un à deux ans. Tous les participants ont été suivis pour observer s'ils avaient eu des problèmes cardiovasculaires majeurs comme un infarctus, un accident vasculaire cérébral (AVC) ou

une défaillance cardiaque. Les conclusions de l'étude ont montré que les personnes les plus dépressives avaient le risque le plus élevé de maladies cardiovasculaires.

« Notre recherche montre qu'un traitement efficace et prompt de la dépression paraît réduire le risque de complications cardiovasculaires qui autrement augmentent nettement », explique la Dr Heidi May, épidémiologiste de l'Intermountain Medical Center Heart Institute à Salt Lake City (Etats-Unis), principal auteur de l'étude.

Le manque de vitamine D augmenterait le risque d'infarctus

Les chercheurs ont aussi analysé les données médicales de 4 200 participants âgés de 52 à 76 ans dont un quart étaient diabétiques et 70% souffraient de maladies cardiovasculaires. Ils ont observé que la carence en vitamine D pouvait être liée à des infarctus, des accidents vasculaires cérébraux ou à des défaillances cardiaques.



NIGER

L'état d'urgence de nouveau prolongé de trois mois dans certaines régions du pays

Le gouvernement nigérien a décidé jeudi d'une nouvelle prolongation de trois mois, à compter du 3 novembre prochain, de l'état d'urgence dans la région de Diffa (sud-est), proche du Nigeria, et dans certains départements des régions de Tillabéry et de Tahoua (ouest), proches des frontières avec le Mali et le Burkina Faso, selon un communiqué officiel cité jeudi soir par la télévision publique nigérienne.



La situation sécuritaire demeurant toujours fragile dans ces localités, cette décision est prise pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, et rétablir l'ordre public dans ces parties du Niger, selon le communiqué.

Ainsi dans le sud-est du

pays, la mesure couvre l'ensemble de la région de Diffa, tandis que dans la partie occidentale du pays, elle concerne précisément les départements de Ouallam, Ayrourou, Bankilaré, Abala, Bani-bongou, Say, Torodi, Téra, Gothéye et Tillabéry (région

de Tillabéry), et ceux de Tassara et de Tillia (région de Tahoua).

Toutes ces régions subissent depuis quelques années des attaques à répétition de groupes terroristes, notamment des membres de Boko Haram. Selon le gouverne-

ment nigérien, ces mesures exceptionnelles visent à permettre aux forces de défense et de sécurité déployées dans ces zones de "disposer des moyens juridiques nécessaires pour rétablir et maintenir l'ordre et la sécurité publics.

NIGERIA

18 morts dans des affrontements entre éleveurs et agriculteurs

Dix-huit personnes, dont deux policiers, ont été tuées dans des violences intercommunautaires entre éleveurs nomades et agriculteurs dans l'Etat de Be-

nue, dans le centre du Nigeria, ont annoncé jeudi des responsables.

Les violences ont éclaté tôt mercredi. Des éleveurs ont pris d'assaut le village

agricole de Gbeji dans le district d'Ukum, tirant sans discernement, a déclaré Paul Hembra, conseiller à la sécurité du gouverneur de l'Etat de Benue.

Les différends entre éleveurs de bétail et agriculteurs concernant les droits fonciers, de pâturage et d'eau sont courants dans les régions du centre et du nord-ouest du Nigeria.

"D'après le dernier rapport que j'ai reçu, 18 personnes ont été tuées dans l'attaque, deux policiers et 16 habitants du village", a dit M. Hembra. Plusieurs autres personnes ont été blessées et ont été hospitalisées. Le commissaire de police de l'Etat de Benue, Wale Abbas, a déclaré pour sa part qu'il s'agissait de représailles après le meurtre de cinq éleveurs peuls par les habitants de la région.

"La crise a éclaté mardi quand cinq éleveurs peuls ont été attaqués et tués lors de trois incidents distincts et quand leurs vaches ont été volées", a dit le responsable. M. Abbas a donné un nombre de morts inférieur à dix, dont un policier, des habitants et des éleveurs.

"Le policier mort a été touché par une balle perdue et est décédé en route vers l'hôpital", a affirmé M. Abbas.

RD CONGO

Au moins 7 morts dans une nouvelle attaque à Béni

Au moins 7 personnes ont été tuées et une femme médecin enlevée dans la nuit de mercredi à jeudi lors d'une attaque rebelle contre la localité de Mabaya, dans le territoire de Beni, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), ont rapporté des médias locaux.

L'attaque a visé la localité située à près de 20 kilomètres au nord de la ville Butembo, sur la route menant vers le territoire de Beni, dans la province du Nord-Kivu. Les assaillants ADF (Forces démocratiques alliées) ont fait incursion dans ce village vers 2 heures du matin (00h GMT), a indiqué Gilbert Kipasa, chef local de la police. Il a indiqué que les rebelles avaient pour objectif d'attaquer "les civils, les maisons de commerce et les centres de santé". L'attaque a fait sept morts, a-t-il confirmé, ajoutant qu'une religieuse et médecin a été enlevée avant que le centre de santé ne soit incendié. "Ils ont également attaqué un autre centre hospitalier où ils ont pillé les médicaments", a indiqué Albert Tavulya, responsable de la zone de santé.

BURKINA FASO

Ibrahim Traoré investi vendredi président de transition

Le nouvel homme fort du Burkina Faso, le capitaine Ibrahim Traoré sera investi vendredi président de transition, a annoncé mercredi le Conseil constitutionnel. Le Conseil constitutionnel "prend acte de la démission" du lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, auteur d'un putsch en janvier et lui-même renversé le 30 septembre par le capitaine Traoré.

Il "constate officiellement la vacance de la présidence", ajoutant que M. Traoré a été désigné vendredi "président de la transition, chef de l'Etat, chef suprême des forces armées nationales" par des assises nationales rassemblant les forces vives du pays. "L'audience solennelle de prestation de serment de M. Ibrahim Traoré (...) en qualité de président de la transition est fixée au vendredi 21 octobre à 10h00 (locales et GMT) dans la salle d'audience du Conseil constitutionnel", précise le Conseil. Cette investiture est prévue par la charte de la transition adoptée par les assises nationales ayant désigné à l'unanimité le capitaine Traoré, président de ladite transition, souligne le conseil constitutionnel.

L'article 4 de la charte souligne que "le mandat du président de la transition prend fin avec l'investiture du président issu de l'élection présidentielle" prévue en 2024. Il stipule aussi qu'il "n'est pas éligible aux élections présidentielle, législatives et municipales qui seront organisées pour mettre fin à la transition".

INDUSTRIALIZATION

Les pays africains invités à tirer parti du lien entre l'industrialisation et le libre-échange continental

L'Union africaine (UA) a appelé les pays africains à renforcer la synergie entre l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et l'industrialisation du continent, afin de réaliser efficacement les aspirations essentielles de l'Afrique en matière de développement.

"Faire progresser la ZLECA et l'industrialisation de l'Afrique côte à côte, en déployant des efforts soutenus pour concrétiser des interdépendances qui se renforcent mutuellement, constituera le pilier essentiel de la réussite de l'Afrique et la condition de l'Agenda 2063", a estimé l'UA dans un communiqué. Le Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique, est prévu du 20 au 25 novembre à Niamey (Niger). Les échanges commerciaux dans le cadre de l'accord de libre-échange continental ont débuté en janvier 2021. Selon l'UA, une fois pleinement mise en œuvre, la ZLECA créera un marché africain unique pour les biens et les services, couvrant environ 1,2 milliard de personnes avec un produit intérieur brut combiné de plus de 2.500 milliards de dollars à travers l'Afrique.

"Pour réaliser les aspirations de la ZLECA, le programme d'industrialisation et de transformation de l'Afrique doit être soutenu aux plus hauts niveaux nationaux, régionaux, continentiels et mondiaux", a affirmé l'UA. L'UA a considéré qu'une telle orientation sera essentielle pour accélérer les efforts dans des domaines clés, tels que les infrastructures énergétiques et routières, la facilitation du commerce, le développement du secteur financier, le développement de l'éducation, la transformation agro-industrielle, l'industrialisation verte et l'innovation technologique.

Le Sommet de l'UA sur l'industrialisation et la diversification économique sera organisé sous le thème "Industrialiser l'Afrique : renouveler les engagements en faveur d'une industrialisation et d'une diversification économique inclusives et durables". (APS) Angola L'Angola "restera aligné" sur la baisse de production de l'OPEP+ (ministère) LUANDA, 20 oct 2022 (APS) - L'Angola a annoncé qu'il soutiendrait l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (OPEP+), pour assurer un juste revenu des pays producteurs et un approvisionnement continu en pétrole brut. L'Angola restera aligné sur les décisions de l'OPEP+, a déclaré le ministère des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz dans un communiqué publié mercredi. Le 5 octobre, l'OPEP+ a annoncé une réduction majeure de sa production de deux millions de barils par jour (bpj) à partir de novembre, afin de raffermir les cours pétroliers qui ont récemment chuté sur fond de craintes de récession. L'OPEP+ a indiqué que cette décision se basait sur "les incertitudes qui entourent les perspectives de l'économie mondiale et des marchés pétroliers". Le ministère angolais a souligné que les actions de l'OPEP+ étaient importantes dans une période marquée par différentes incertitudes, actions ayant pour but de contribuer à la stabilité des marchés en ajustant l'offre et la demande. L'Angola, 16e producteur mondial de pétrole, produit actuellement environ 1,1 million de barils de pétrole par jour.

TOGO

Le Togo organise un exercice militaire de simulation d'attaque terroriste dans la capitale

Le Togo a organisé jeudi un exercice militaire de simulation d'attaque terroriste dans la capitale Lomé, le premier depuis un an, pour faire face aux menaces croissantes qui pèsent sur le nord du pays. Une quarantaine de gendarmes et policiers, dont deux femmes, ont participé à l'exercice.

Des membres des forces de l'ordre déguisés en terroristes ont pris d'assaut un restaurant et ouvert le feu avec des balles à blanc, prenant en otage plusieurs clients. Appuyés par des drones, les gendarmes et policiers ont rapide-

ment neutralisé tous les terroristes et libéré les otages. "Le président de la République nous a instruits de prendre toutes les mesures pour que nous puissions faire face à cette menace", a souligné le ministre de la Sécurité, le général Damehame Yark. "Cet exercice mérite d'être entrepris" pour "soulager nos populations au cas où ce genre de situations se présenteraient", a-t-il ajouté. "Si cela arrivait dans la réalité, nous espérons ne pas avoir beaucoup de victimes."

JAPON

Un séisme de magnitude 5,1 frappe la préfecture de Fukushima

Un séisme d'une magnitude de 5,1 a frappé vendredi le large de la préfecture de Fukushima, dans le nord-est du Japon, a indiqué l'agence météorologique locale, bien qu'aucune alerte au tsunami n'ait été émise.



Selon l'Agence météorologique japonaise (JMA), la secousse, qui s'est produite à 15h19 (heure locale), était centrée au large avec un épicerie localisé à 37,4 degrés de latitude nord et à 141,3 degrés de longitude est.

L'agence a également précisé que le séisme s'était produit à une profondeur de 30 km.

Le tremblement de terre a enregistré une intensité inférieure à 5 sur l'échelle

d'intensité sismique japonaise qui culmine à 7 dans certaines zones de la préfecture de Fukushima, selon le JMA.

Aucune information immédiate n'a fait état de dégâts importants ou de blessés à la suite du tremblement de terre.

BRÉSIL

L'autorité électorale affûte son attirail anti-désinformation



Le Tribunal supérieur électoral du Brésil (TSE) a approuvé jeudi une résolution permettant de retirer plus rapidement des contenus faux ou diffamatoires, parmi un éventail de mesures destinées à lutter contre la désinformation dans la dernière ligne droite de l'élection présidentielle.

Les contenus de désinformation se sont multipliés ces dernières semaines, avant le second tour du scrutin prévu le 30 octobre entre le président sortant Jair Bolsonaro et l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva.

Le TSE a décidé qu'il pourrait exiger des réseaux sociaux le retrait de contenus considérés comme irréguliers dans un délai de deux heures, sous peine pour les récalcitrants d'écooper d'une amende comprise entre 100.000 et 150.000 reais (19.000 à 28.000 dollars) pour chaque heure de dépassement.

Depuis (le début de la campagne pour le) second tour, il y a eu une prolifération non seulement de fausses informations mais également d'agressivité dans ces informations, de

discours à caractère haineux", a expliqué Alexandre de Moraes, président du TSE. Cela entraîne "une corrosion de la démocratie. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que nous agissions plus rapidement", a-t-il poursuivi.

Il a rencontré jeudi les chefs de campagne de Lula et de Bolsonaro, ainsi que, la veille, des représentants de Facebook, Instagram, WhatsApp, Google, TikTok, Telegram et YouTube.

Le Tribunal a également exigé auprès des équipes de campagne la suppression d'un certain nombre

de publications sur internet, y compris des vidéos associant Lula à l'avortement, aux drogues ou affirmant qu'il compte fermer les églises s'il était élu.

Le camp de Lula a été contraint de retirer des documents associant le président d'extrême droite au cannibalisme et à la pédophilie.

Des partisans de Jair Bolsonaro ont qualifié de "censure" les décisions du TSE. Lula est arrivé en tête du premier tour le 2 octobre avec 48% des suffrages, soit cinq points d'avance sur M. Bolsonaro.

ETATS-UNIS

Un avion de chasse F-35 s'écrase sur une base aérienne dans l'Utah

Un avion de chasse F-35 s'est écrasé mercredi soir en bout de piste sur la base aérienne de Hill dans l'Utah (ouest des Etats-Unis), ont annoncé les autorités militaires en précisant que le pilote s'est éjecté avant l'impact.

La 388e escadre de chasse a précisé que cet accident était survenu lors d'une mission de routine.

"Vers 18h15, un F-35 A Lightning II s'est écrasé à l'extrémité nord de la piste de la base aérienne de Hill", a-t-elle dit en ajoutant que les secours étaient intervenus immédiatement. Le pilote qui s'est éjecté a été hospitalisé.

JAPON

Le Japon enregistre un déficit commercial record au 1^{er} semestre de l'exercice

Le Japon a enregistré un déficit commercial record au cours du semestre clos en septembre, en raison de la flambée des prix de l'énergie et des importations de matières premières, encore gonflées par la forte baisse du yen par rapport au dollar, a indiqué le gouvernement dans un rapport publié jeudi. Selon le ministère des Finances, le déficit s'est élevé à 11.010 milliards de yens (73,43 milliards de dollars) au cours du premier semestre de l'exercice 2022 depuis avril, soit le plus important pour un semestre fiscal depuis le début de la tenue des registres. Les importations japonaises ont bondi de 4,5% pour atteindre le chiffre record de 60,580 milliards de yens (404,05 milliards de dollars) au cours de la période considérée, éclipsant les exportations qui ont augmenté de 19,6% pour atteindre le chiffre record de 49,580 milliards de yens (330,68 milliards de dollars), a précisé le ministère dans son rapport préliminaire. En septembre, le Japon a enregistré un déficit commercial pour le 14^e mois consécutif, à 2,090 milliards de yens (13,94 milliards de dollars), les importations du pays ayant augmenté de 45,9%, tandis que les exportations ont progressé de 28,9% en valeur, selon le ministère.

TURQUIE - RUSSIE

Ankara et Moscou conviennent de faire de la Turquie une plaque tournante du gaz naturel (Erdogan)

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a annoncé mercredi avoir convenu avec son homologue russe Vladimir Poutine de faire de la Turquie une plaque tournante du gaz naturel. "La Turquie deviendra une plaque tournante du gaz naturel. Lors de notre dernière discussion, nous sommes tombés d'accord avec M. Poutine sur cette question. Nous établissons ici une plaque tournante avec le gaz en provenance de Russie", a déclaré M. Erdogan aux députés de son parti au Parlement. Suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine, il est probable que beaucoup de pays développés rencontreront des problèmes d'approvisionnement en nourriture et en énergie, mais la Turquie est dans une position plus avantageuse, a indiqué M. Erdogan. "Nous travaillons à surmonter la crise avec le moins de dommages possible, et même à transformer cette crise en une grande opportunité pour notre pays et notre nation", a-t-il affirmé. M. Poutine a proposé de faire de la Turquie une plaque tournante pour le transit du gaz naturel lors d'une réunion avec M. Erdogan à Astana la semaine dernière. Cette proposition est intervenue alors que les gazoducs Nord Stream 1 et 2 ont été récemment endommagés par une série d'explosions.

ITALIE

Le président entame jeudi ses consultations en vue du nouveau

Le président de la République italienne Sergio Mattarella entamera jeudi ses consultations en vue de la formation du nouveau gouvernement après la victoire de la droite aux législatives du 25 septembre.

Ces consultations, qui devraient mener à la nomination de Giorgia Meloni, leader du parti post-fasciste Fratelli d'Italia (FdI) au poste de chef du gouvernement, s'achèveront vendredi en milieu de journée, a annoncé mercredi soir un communiqué de la présidence de la République.

M. Mattarella commencera, comme de coutume, avec le président du Sénat, jeudi à 08h00 GMT, et poursuivra avec celui de la Chambre des députés.

Suivront les petits partis et la journée s'achèvera avec les représentants du principal parti d'opposition, le Parti démocrate (PD, centre-gauche).

Vendredi matin, le chef d'Etat recevra une seule délégation, nombreuse, qui comprendra tous les membres de la coalition des droites qui a remporté les législatives, dont ceux de FdI, de la Ligue anti-migrants de Matteo Salvini et de Forza Italia (FI, droite) de Silvio Berlusconi.

Selon la presse italienne, M. Mattarella attendra le retour vendredi après-midi du chef du gouvernement sortant Mario Draghi du sommet européen de Prague pour demander officiellement, plus tard dans la journée, à Mme Meloni de former le nouveau gouvernement.

Si toutes les questions entre les principaux alliés - FdI, Ligue et FI - sont réglées d'ici à vendredi soir, le nouveau gouvernement pourrait voir le jour dès le weekend prochain avec la prestation de serment devant M. Mattarella.



LITTÉRATURE

L'œuvre de Benhedouga incarne les mutations historiques de l'Algérie indépendante

La scène culturelle algérienne commémore cette semaine le 26e anniversaire de la disparition de celui qui est considéré comme pionnier du roman algérien en langue arabe, Abdelhamid Benhedouga (1925-1996), dont l'œuvre littéraire dépeint les principales mutations de la société algérienne aux premières années de l'indépendance.

Abdelhamid Benhedouga a toujours œuvré pour mettre en lumière les mutations sociales et culturelles qu'a connues l'Algérie indépendante à travers des écrits traitant essentiellement de l'humain et de son rapport à l'espace et au temps dans des romans comme "Le vent du sud", publié en 1971, ouvrant la voie aux autres romanciers algériens écrivant en langue arabe.

Natif de Bordj Bou Arreridj en 1925, l'auteur s'est naturellement orienté vers le roman, une forme d'écriture toute désignée pour exprimer les maux sociaux refoulés ou le quotidien difficile des Algériens, inspiré par son environnement rural très affecté par la barbarie coloniale.

Ayant fait ses classes à Constantine à l'institut El Ketania proche du Parti populaire algérien (PPA), Abdelhamid Benhedouga était très proche des militants de ce parti puis de ceux du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD).

Après un séjour et une formation professionnelle en France, au plus proche des ouvriers algériens, il va poursuivre ses études à Tunis à l'institut Zeitouna et dans une école de théâtre.

Militant dans le milieu estudiantin à Tunis, Abdelhamid Benhedouga a été arrêté par les autorités coloniales à Tunis en 1952.

De retour en Algérie, il va enseigner à Constantine avant de regagner Tunis en 1958, où il va produire des émissions culturelles et littéraires à la radio, et écrire et traduire des pièces radio-



phoniques. Si l'œuvre de Benhedouga mettait en lumière les souffrances du peuple et les séquelles de l'occupation française, ses personnages et héros de fiction étaient souvent "rebelles", révoltés et imprégnés d'idées novatrices et surtout opposés à l'ordre colonial établi.

Ses débuts dans l'écriture remontent à 1952 avec la poésie qui ne l'a pas privé d'accéder à la notoriété par le roman avec notamment "Rih el djanoub" ("Le vent du Sud"), son premier roman considéré comme précurseur de la littérature d'expression arabe en Algérie et marque le début d'une transformation majeure dans le récit algérien.

Adapté en téléfilm en 1975 par le réalisateur Slim Riad, auquel participent de grands comédiens algériens, "Le vent du Sud" qui a connu un

large succès comme roman a inspiré une œuvre cinématographique de référence pour le cinéma algérien.

Benhedouga a publié également "Nihayat el ams" (La fin d'hier, 1975), "Banae as-soubh" (1980) et "El-djaziya wa el darawich" (1983), autre roman à grand succès, en plus de "ghadan yaoum djadid" (1997).

Prolifique, Benhedouga a publié de nombreuses nouvelles notamment " Dhilal djazaira (Ombres algériennes), son premier recueil de nouvelles sorti en 1961 et "al achiâa essabaa" (1961) en plus des poèmes avec "El arawah shaghira" (Ames videntes, 1967) et un ouvrage sur les proverbes algériens sorti en 1992.

Il a aussi écrit et traduit des pièces de théâtre en plus de la traduction de nombreuses œuvres littéraires universelles et un essai de

l'avocat français Jacques Vergès qui défendit notamment la militante et moujahida Djamilia Bouhired.

Traduites dans plusieurs langues, les œuvres de Benhedouga ont suscité l'intérêt des universitaires et académiciens et fait l'objet de nombreux colloques et rencontres qui ont revisité le parcours de cet auteur à la riche carrière littéraire.

En 2016, le prix "Katara" du roman arabe a mis à l'honneur l'œuvre de Benhedouga, consacré "personnalité de l'année".

Benhedouga a occupé plusieurs postes de responsabilité notamment comme directeur de l'Entreprise nationale du livre avant d'être nommé en 1990 président du Conseil national de la culture. En 2017, il est décoré, à titre posthume, de la médaille de l'ordre du mérite national au rang de "Djadir".

FESTIVAL

L'Afrique du Sud et la Fédération de Russie rendent les dernières notes du 12^e FCIMS

Les ensembles, de l'Afrique du Sud et la Fédération de Russie ont animé jeudi soir à Alger, la cérémonie de clôture du 12 Festival culturel international de musique symphonique (FCIMS), dans une ambiance de grands soirs.

Le nombreux public de l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, où le 12e FCIMS a été domicilié, a assisté à de belles prestations, rendues par les Ensembles, "Mzansi National Philharmonic Orchestra" d'Afrique du Sud, dirigé par le maestro Matheu Kieswetter et l'Orchestre "Academie of Russian Music" de la Fédération de Russie, conduit par Ivan Nikiforchin.

Dans la solennité du moment, l'Ensemble, "Mzansi National Philharmonic Orchestra" a rendu, dans les déclinaisons de leurs mouvements respectifs les pièces, "Suite Holberg" de F.Grieg, "Hymne" de B.Nodana Breen, et "Sérénade pour cordes" de Ilrlich Piotr Tchaïkovski.

Les douze instrumentistes virtuoses de l'Orchestre sud-africain ont fait montre de toute l'étendue de leurs talents respectifs, dans une randonnée onirique où, le premier violon, Miroslav Chakaryan et le violon Alto, Nassi Hadjjeva ont notamment brillé.

Matheu Kieswetter a réussi à transmettre toute son énergie et sa grande ardeur à ses musiciens, les dirigeants d'une main de maître et insufflant à chacune des pièces interprétées les nuances et les intonations, qui lui sont nécessaires.

"Très heureux de me produire à Alger (...), les peuples, algérien et sud-africain sont plus qu'amis, ils sont issus d'une même famille", a lancé le maestro au public, après avoir dansé avec ses musiciens sur une pièce improvisée au titre de "One, Two, Three, viva l'Algérie" enchaînée à "Mzansi", sur laquelle le public a également chanté.

L'Orchestre "Academie of Russian Music" (ARM) et sa vingtaine d'instrumentistes à cordes, brillamment conduite par Ivan Nikiforchin, est ensuite entré sur scène sous un tonnerre d'applaudissements.

L'Ensemble russe a rendu dans un silence religieux observé dans la salle, trois pièces, "Sérénade pour orchestre à cordes en "Ut" majeur. Op.48" de P.Tchaïkovski, "Sinfonietta pour orchestre à cordes en "La" mineur. Op 68" de N. Miaskovsky et "Trois poèmes pour orchestre à cordes" de Y.Abdokov, déclinée dans leurs mouvements respectifs.

Dans un programme prolifique, empreint de rigueur académique des grandes écoles de musique et où Nina Schumann a particulièrement été époustouflante de maîtrise et de technique au piano, "ARM" a réussi à transmettre à l'assistance, la douceur et l'apaisement.

En présence du directeur des Relations internationales, de l'Art et de la Culture auprès de l'ambassade de la République sud-africaine à Alger, Ruphus Matibe, et du ministre conseiller à l'ambassade de la Fédération de Russie à Alger, Alexandre Martchenko, le public a fortement applaudi les deux formations, savourant tous les moments de la soirée dans la délectation.

À l'issue des deux prestations, des trophées honorifiques, frappés du label du 12e FCIMS, ont été remis aux deux ensembles concertistes, associant à ce moment important qui consacre la participation, des artistes algériens, présents parmi le public, à l'instar de Zakia Kara Terki, grande figure de la chanson andalouse, conviée à remettre un des trophées.

Auparavant et en début de soirée, plusieurs hommages ont été rendus à d'anciens musiciens de l'Orchestre symphonique, des professeurs des écoles et instituts, ainsi qu'à quelques-uns des membres fondateurs du FCIMS en 2009.

Outre l'Algérie, pays hôte, 13 pays, l'Allemagne (invité d'honneur), le Danemark (qui enregistre sa première participation au FCIMS), l'Italie, la Tunisie, le Japon, la France, l'Autriche, l'Égypte, la République Tchèque, la Syrie, l'Afrique du Sud, la Fédération de Russie et le Soudan ont animé le 12e FCIMS du 15 au 20 octobre 2022.

Durant six jours, sept Master Class et trois conférences ont été organisées dans les locaux de l'Institut national supérieur de musique Mohamed-Fawzi, essentiellement à la faveur des étudiants des Instituts régionaux de formation musicale.

Organisé dans le cadre des célébrations du soixantième anniversaire du recouvrement de l'Indépendance nationale, le 12e FCIMS a été coordonné en collaboration, avec, entre autres, l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (ONDA), l'Office nationale de la Culture et de l'Information (ONCI), ainsi que les différentes représentations diplomatiques des pays participants.

APS

SIDI BEL-ABBES

Lancement du Festival culturel local de théâtre professionnel

Le coup d'envoi de la 12e édition du Festival culturel local de théâtre professionnel, organisé en l'honneur du regretté artiste Ahcen Assous, a été donné jeudi soir à Sidi Bel-Abbes, en présence de la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji. Lors de la cérémonie d'ouverture, la pièce de théâtre de rue, "La Caravane" de la coopérative de "Théâtre Ed-Dik" de Sidi Bel-Abbes a été présentée au niveau de la place 1er Novembre au centre-ville, en plus d'une représentation de la troupe "El-Halqa" de la même wilaya, ainsi que le spectacle "El-Fordja" de la coopérative "Des idées et des Arts Tamenhach" de Sétif. Les représentations d'ouverture ont reçu un écho favorable de la part des amateurs du quatrième art drainés sur cette place et au Théâtre régional de Sidi Bel-Abbes, où a été présenté un spectacle en hommage au regretté artiste Ahcen Assous par l'artiste Abdelkader Djeriou à travers des textes de théâtre de Kateb Yacine et d'Abdelkader Aloula. Abdelkader Dje-

riou a déclaré que "le regretté artiste Ahcen Assous est toujours vivant dans le cœur de ceux qui ont aimé ses œuvres et a u fil des années au Théâtre régional de Sidi Bel-Abbes", notant qu'il était "un modèle pour tous les artistes et qu'il a grandement contribué à l'éclosion de nombreux talents au niveau du Théâtre régional de Sidi Bel-Abbes".

De son côté, le commissaire du Festival, l'artiste Rachid Djerourou a souligné que cette manifestation culturelle qui s'inscrit sous le slogan "Le théâtre est un style renouvelé", est marquée par la participation de huit troupes de théâtre, ajoutant que dans le cadre de cette manifestation qui se poursuit jusqu'au 27 octobre, le meilleur spectacle sera sélectionné pour participer au Festival national de théâtre professionnel.

Parmi les pièces programmées lors de cette édition figurent "Le musée des fous" du mouvement de théâtre de Kolia et "Où sommes nous?" de l'association Chougrani - groupe Lagoual

d'Oran, "Mécanisme" de l'Association des activités des jeunes de Mascara, "Tajaïd El-bahi" de la coopérative culturelle "Mosaïque" de Sidi Bel-Abbes et "les zimir" de l'association "Er-Rihane" des médias et de la culture de la wilaya en coopération avec le Théâtre régional Sirat Boumediene de Saïda.

Les pièces "Dhamir youhaki dhamir" de l'association du théâtre de la jeunesse et de l'enfance (Sidi Bel-Abbes), "El-Oulba" de l'association culturelle et artistique "Gens d'Art dramatique" d'Aïn Defla et "Hna welhah" de l'association Mahfoudh Touahri des arts dramatiques de Miliana, seront également présentées, de même que le spectacle de clôture "Choumou Er-Rok'h" d'une troupe de Sidi Bel-Abbes.

Dans le cadre de ce festival, un espace d'échange sur les performances présentées est programmé, avec l'organisation d'ateliers par des dramaturges et des universitaires, de même qu'une cérémonie de clôture pour honorer les équipes participantes.

SALON DE L'ÉDUCATION ET DES TECHNOLOGIES DE LA CONNAISSANCE

Du 25 au 29 octobre à la SAFEX d'Alger

La première édition du Salon de l'éducation et des technologies de la connaissance (EDUCTECK) se tiendra du 25 au 29 octobre au Palais des Expositions des Pins maritimes (SAFEX-Alger), dans l'objectif de favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs du secteur de l'enseignement et de l'éducation et leur permettre de "mieux choisir leurs outils et méthodes pour digitaliser l'accès à la connaissance", ont annoncé mardi les organisateurs.

Le Salon, qui sera organisé sous les parrainages du ministère de la Numérisation et des Statistiques et du ministère de l'Economie de la Connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, réunira "les établissements (universités, centres professionnels, écoles et établissements scolaires), les institutions et organismes qui régissent le secteur de l'éducation et de la formation, ainsi que les différents fournisseurs de solutions, de matériel, d'outils et d'équipements qui facilitent l'accès à la connaissance".

Sous le thème "Le numérique au service de l'apprentissage", EDUCTECK sera l'occasion "d'identifier un parcours pédagogique ou tout simplement acquérir un équipement ou une solution de développement". Il permettra aux acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de l'apprentissage de "s'informer, discuter et débattre de thématiques variées, afin de mieux comprendre et, par conséquent, mieux choisir leurs outils et méthodes pour digitaliser l'accès à la connaissance", ajoute la même source. Le Salon se veut, aussi, un espace de débat pour "répondre aux problématiques liées à la transition



digitale en Algérie". Plusieurs thèmes seront abordés, tels que "le digital school: la technologie au service de l'éducation", "les défis technologiques: coûts, mise en

place et risques" et "digitalisation de la formation pour l'excellence et la performance de nos entreprises", indiquent encore les organisateurs.

ALGÉRIE TÉLÉCOM

Offres Idoom 4G LTE: des volumes internet allant jusqu'à 1 Téraoctets

L'entreprise publique Algérie Télécom a annoncé, mardi dans un communiqué, le lancement de nouvelles offres Idoom 4G LTE permettant aux abonnés de profiter de volume internet très haut débit allant jusqu'à 1 Téraoctets (To). Les nouveaux souscripteurs (résidentiels) à l'offre 4G LTE bénéficieront de tarifs et avantages "exceptionnels" permettant aux abonnés de profiter pleinement de plus de volume internet et de connexion haut débit et ce à compter d'hier lundi, indique

le communiqué. Désormais, ces souscripteurs bénéficieront d'un modem 4G avec un volume Data de 150 Go au lieu de 30 Go au prix de 4500DA.

Les clients disposant d'un modem 4G et qui souhaitent acquérir uniquement la carte SIM bénéficieront d'un volume de 10 Go valable 10 jours aux côtés d'appels illimités vers le fixe et Volte, pour uniquement 200 DA, précise la même source, ajoutant que plusieurs "Pass" allant de 100 à 500DA sont proposés. En outre, l'ensemble des re-

charges permettront aux abonnés de bénéficier de plus de volumes internet aux côtés d'autres avantages. Ainsi, la recharge de 1000 DA offre un volume de 40 Go au lieu de 20 Go, celle de 2500 DA offre 300 Go au lieu de 50 Go et la recharge de 3500 DA permet de bénéficier de 450 Go au lieu de 70 Go. Il est actuellement possible d'effectuer une recharge à 1500 DA pour un volume de 150 Go avec des appels illimités vers le fixe local et national +Volte + 1000 DA vers le mobile avec accès illi-

mité lors de l'épuisement de la recharge. Algérie Télécom offre également la possibilité pour ses clients de recharger 6500 DA pour un volume de 1 To au lieu de 140 Go valable 6 mois au lieu d'un mois, avec des appels illimités vers le fixe, la Volte ainsi que 2000 DA vers le mobile, en plus d'un accès illimité après épuisement du volume. Pour de plus amples informations relatifs à ces offres, Algérie Télécom invite ses abonnés à consulter son site web : www.algerietelecom.dz.

INDUSTRIE DES SEMI-CONDUCTEURS

Tour de vis de Washington à l'encontre de la Chine

Washington a annoncé des mises à jour dans ses règles de contrôle à l'exportation, une mesure censée compliquer davantage la fabrication et l'achat par la Chine de semi-conducteurs.

"Ces mises à jour limiteront la capacité de la République populaire de Chine à la fois à acheter et à fabriquer certaines puces haut de gamme utilisées dans des applications militaires", a indiqué vendredi le bureau de l'industrie et de la sécurité (BIS) du ministère américain du Commerce.

"Nos actions protégeront la sécurité nationale et les intérêts de la politique étrangère des Etats-Unis, tout en envoyant un message clair selon lequel le leadership technologique américain est une question de valeurs ainsi que d'innovation", a déclaré la secrétaire adjointe au Commerce pour les exportations, Thea Rozman Kendler, citée dans un communiqué.

Cette mesure intervient quelques jours après le placement sur liste noire par le Pentagone de 13 entreprises chinoises pour leurs liens supposés avec l'armée.

Leader mondial des drones, DJI est la plus connue des entreprises chinoises visées. Interrogée, une porte-parole de



la diplomatie chinoise, Mao Ning, a fustigé samedi des restrictions visant selon elle à "maintenir l'hégémonie technologique" américaine. La fabrication et l'exportation de semi-conducteurs font l'objet d'une féroce bataille entre les deux puissances économiques pour la

domination technologique. Les contrôles à l'exportation mis à jour vendredi "limitent la capacité de la Chine à obtenir des puces informatiques avancées, à développer et à entretenir des supercalculateurs, et à fabriquer des semi-conducteurs avancés", selon le BIS.

ESPACE

SpaceX lance 54 nouveaux satellites Internet Starlink dans l'espace



La compagnie aérospatiale privée américaine SpaceX a mis en orbite avec succès 54 nouveaux satellites Internet Starlink ce jeudi.

Une fusée Falcon 9 a décollé à 10H50 locales (14H50 GMT) du complexe de lancement 40 de la base aérospatiale de Cap Canaveral en Floride.

A l'issue de ce lancement, SpaceX a confirmé que les satellites Starlink avaient été déployés.

Les satellites Starlink assureront une connexion Internet haut débit dans des zones où l'accès est peu fiable, onéreux, ou totalement indisponible, selon SpaceX.

ALLEMAGNE

Vodafone et Altice vont investir 7 milliards d'euros dans la fibre optique



Le groupe britannique de communications Vodafone et le français Altice ont annoncé lundi dans un communiqué la création d'une coentreprise pour déployer un réseau de fibre optique sur six ans en Allemagne, un projet qui nécessitera un investissement de 7 milliards d'euros.

Baptisée FibreCo, cette coentreprise sera détenue à 50% par la Vodafone Germany and 50% by Altice (SFR), a détaillé le britannique dans son communiqué. Le chantier va s'étaler sur six ans pour fournir l'accès à 7 millions de foyers.

Sur la période de déploiement, FibreCo a l'intention d'investir jusqu'à 7 milliards d'euros, dont 70% devraient être financés par de la dette.

"Ce partenariat s'appuie sur l'important réseau de nouvelle génération de Vodafone avec l'expertise industrielle d'Altice (...). Cet investissement important dans les infrastructures soutient le développement social, économique et numérique du pays et les ambitions du gouvernement allemand en matière de haut débit dans le cadre des objectifs de la décennie numérique européenne", a commenté Nick Read, directeur général du groupe Vodafone.

"No us avons été les pionniers des coentreprises de fibre en France et au Portugal, et nous sommes donc ravis de pouvoir reproduire un tel exploit en Allemagne avec un tel partenaire", a pour sa part souligné David Drahni, co-PDG d'Altice.

APS

TOURNOI DE L'UNAF U20 (2E JOURNÉE) ALGÉRIE-MAROC L'Égyptien Mahmoud El Banna au sifflet

Le directeur de jeu égyptien Mahmoud El Banna officiera la rencontre entre l'équipe nationale algérienne de football des 20 ans (U20) et son homologue marocaine prévue vendredi (14h00, algériennes), au stade de Suez, pour le compte de la 2e journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) qui se déroule en Egypte, et qualificatif à la CAN 2023 de la catégorie.

Mahmoud El Banna aura comme assistant son compatriote Ahmed Hossam Taha et le Tunisien Jami Youssef.

Le quatrième arbitre est le Somalien Omar Abdulkadir.

Lors de la première journée, disputée mardi, l'équipe nationale a été tenue en échec par la Libye (1-1), alors que le Maroc a également fait match nul contre la Tunisie (0-0).

Le premier à l'issue des trois journées de compétition se qualifiera pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations de la Catégorie prévue en Egypte.



Lacette : Tournoi "Face au Maroc, on montrera un autre visage"

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football des 20 ans (U20) Mohamed Lacette, a relevé jeudi l'importance de "se ressaisir" vendredi face au Maroc, en match prévu au stade de Suez, en Egypte (14h00, algériennes), comptant pour la 2e journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 de la catégorie.

"Face au Maroc, on montrera un autre visage avec l'envie, évidemment, de l'emporter.

On va travailler avec notre analyse vidéo, Fateh Brini et décortiquer ce qui n'a pas concrètement fonctionné lors du premier match", a indiqué Lacette au site officiel de la Fédération algérienne (FAF).

Lors de la première journée, disputée mardi, l'équipe nationale a été tenue en échec par la Libye (1-

1), alors que le Maroc a également fait match nul contre la Tunisie (0-0). Menés au score jusqu'à la 94e minute de jeu, les Algériens ont puisé dans leur ressources pour revenir au score, et égaliser grâce au défenseur de l'Olympique Marseille Rayan Dehlis.

"On a mal joué. Je ne cherche aucune excuse, mais je n'ai pas reconnu mon équipe. Que s'est-il passé ? On va le découvrir en analysant justement tous les détails et les phases de cette rencontre.

On a fait un mauvais match. Me concernant, je ne retiens que le but que nous avons marqué. Il nous a permis de rester en vie dans cette compétition. Franchement, on a été à côté. Il y avait trop de précipitations. On voulait tellement tuer le match qu'on a failli à notre mission", a-t-il ajouté. Une victoire des

Algériens face au Maroc, leur permettra de relancer leurs chances de qualification, en attendant le match décisif lundi prochain face à la Tunisie (14h00). Dans l'autre match de cette 2e journée, la Libye et la Tunisie s'affronteront vendredi, au même stade (17h00, algériennes). Le premier à l'issue des trois journées de compétition se qualifiera pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations de la Catégorie prévue en Egypte.

Pour rappel, la sélection des U20 reste sur une participation jugée honorable lors de la Coupe arabe des nations de la catégorie, disputée entre juillet et août derniers en Arabie saoudite. Les coéquipiers de Lahlou Akhrib (JS Kabylie) avaient atteint les demi-finales de l'épreuve, avant de s'incliner face à l'Egypte (3-1).

LIGUE DES CHAMPIONS FÉMININE DE LA CAF 2022

L'arbitre algérienne Ousahab Asma Ferial retenue pour le tournoi

La Confédération africaine de football a retenu 29 arbitres de 23 pays différents dont l'arbitre assistante algérienne Ousahab Asma Ferial pour officier lors de la 2e édition de la Ligue des champions féminine de la CAF Maroc 2022. L'événement, prévu du 30 octobre au 13 novembre dans les villes de Rabat et Marrakech, verra la contribution technique de 10 arbitres, 12 arbitres assistantes et 7 arbitres vidéo, selon la liste publiée jeudi par l'instance africaine.

Sous la houlette d'experts chevronnés et d'assesseurs de qualité, les arbitres retenus effectueront leur stage au Maroc du 25 au 29 octobre. Les

sélectionnés représentent 23 pays différents et pour le responsable des arbitres de la CAF, Désiré Noumandiez Doué : " miser sur la qualité et l'expérience des arbitres est indispensable pour garantir une compétition réussie, surtout après l'éclatant succès et l'engouement observés lors de la WAFCON 2022. Avant chacun de nos tournois majeurs, les potentiels arbitres font l'objet d'un suivi régulier, sur les plans physique, technique et médical, aussi bien au niveau de leur pays que de leur zone. Cela nous permet d'avoir un œil constant sur l'état de santé, la forme physique, les performances et de s'assurer

que chaque candidat arrive prêt à la compétition." Il ajoute : "Au cours des 12 derniers mois, nous avons organisé plusieurs ateliers, camps de formation et autres interventions axés spécifiquement sur la promotion des femmes arbitres en Afrique. Cela a permis d'évaluer 230 femmes arbitres internationales, dont les meilleures constituent l'essentiel de la Ligue des champions féminine.

Nous sommes particulièrement fiers des femmes arbitres d'Afrique qui accomplissent un travail remarquable au niveau de la FIFA, qu'il s'agisse de l'équipe qui est au Mondial U17 Fémi-

nin de la FIFA ou du groupe qui se prépare pour la Coupe du Monde de la FIFA." Au programme de la journée d'ouverture de la Ligue des champions féminine de la CAF 2022, deux affiches sont prévues au stade de Rabat.

La première à 17h00 heure locale (16h00 GMT) opposera Green Buffaloes FC de la Zambie à Determine Girls FC du Liberia. La seconde à 20h00 heure locale (19h00 GMT) mettra en scène le club hôte, l'ASFAR du Maroc, et les Tzanzaniennes de Simba Queens SC. La finale du tournoi aura lieu à Rabat et dévoilera le successeur de Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud.

LIGUE 1

Le stade Boumezrag (Chlef) à nouveau inspecté en vue de son homologation

Le stade Mohamed-Boumezrag de Chlef, fermé pour travaux de réhabilitation, a fait l'objet, jeudi, d'une nouvelle visite d'inspection de la part de la commission d'audit des stades relevant de la Ligue de football professionnel (LFP), a-t-on appris de la direction du club local l'ASO Chlef (Ligue 1).

Cette visite a pour objectif d'évaluer l'état d'avancement des travaux de rénovation de cette enceinte footballistique après que la commission concernée a refusé de l'homologuer au cours de l'intersaison, souligne-t-on.

L'infrastructure en question est un stade olympique construit à la fin des années 1970. Baptisé le 1er novembre 1989 du nom du joueur Mohamed Boumezrag, un natif de la ville, il a une capacité d'accueil de 25.000 spectateurs. Lors d'une récente visite sur le site, le wali, Attalah Moulati, a instruit les entreprises de réalisation d'accélérer la cadence des travaux pour que cette infrastructure soit ouverte à la mi-novembre prochain, a-t-on fait savoir de même source.

En attendant, le club phare de la ville, l'ASO Chlef, qui reste sur deux défaites de suite en déplacement, continue d'accueillir ses adversaires au stade Tahar-Zoughari de Relizane, ville distante d'environ 100 km de Chlef.

Cela n'a toutefois pas empêché les Chéliens d'y gagner deux rencontres contre un nul.

Les protégés de l'entraîneur Lyamine Boughrara, qui occupent la 9e place avec 9 points et un match en moins, espèrent renouer avec le succès à l'occasion de la "réception" du RC Arbaâ (5e, 11 pts et un match en moins), vendredi pour le compte de la 9e journée du championnat.

ELIMINATOIRES CAN-2023 (U23) ALGÉRIE Ould Ali retient 25 joueurs pour la RD Congo

Le sélectionneur de l'équipe algérienne de football des moins de 23 ans, Noureddine Ould Ali, a retenu 25 joueurs en vue du match face à la RD Congo, dimanche au stade des Martyrs de Kinshasa (15h30), pour le compte du deuxième tour aller des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023.

Le coach national a fait appel à un effectif composé de 14 joueurs évoluant en Algérie et 11 exerçant à l'étranger, à l'issue du stage effectué du 17 au 19 octobre au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger).

La sélection nationale U23 a effectué mercredi son ultime journée de préparation au CTN, avant d'embarquer en direction de la RD Congo, jeudi matin.

Le match retour se déroulera jeudi 27 octobre au stade du 8 mai 1945 de Sétif, déterminant pour la qualification au 3e et dernier tour de la CAN U23.

En cas de qualification, les "Verts" défieront au 3e et dernier tour (20-28 mars 2023, ndlr) le vainqueur de Ghana-Mozambique.

Pour rappel, la CAN U23 se jouera en juin 2023 au Maroc, et sera qualificative pour les Jeux olympiques JO-2024 à Paris.

Liste des joueurs convoqués :

Maachou Redouane (CR Belouizdad), Hadid Mohamed-Idir (JS Kabylie), Yaacoubi Amine (MC Alger), Azzi Mohamed (CRB), Nechat Djabri Fares (JSK), Bouchaa Mohamed-Reda (Dijon FCO/France), Laidouni Naim (Nîmes Olympique /France), Cherifi Toufik (Club Africain/Tunisie), Kada Joakim (RFCU Luxembourg), Bekkouche Chemseddine (Levante UD/Espagne), Bendouma Abdellah (Paradou AC), Bouras Akram (CRB), Benaïssa Nassim (LB Châteauroux/France), Khetir Cyril Abbas (Louhans-Cuiseaux FC/France), Dris Abdelhamid (NC Magra), Bouzida Belkacem Adel (Paradou AC), Hadji Moussa Anis (Olympic Charleroi/France), Boukerma Mohamed (Paradou AC), Bouchama Salah (ES Sétif), Belkhir Mohamed-Islam (CRB), Sryer Boualem Abdelghani (ASO Chlef), Bentebbal Hadi (FK Montana), Temine Moulder (CS Constantine), Boualia Kocella (JSK), Guerrouche Yanis (LB Châteauroux/France).

JUVENTUS : LOVRIC DANS LE VISEUR

Désireuse de renforcer son entrejeu, la Juventus multiplie les pistes. Outre le talent du PSV Eindhoven Xavi Simons, la Vieille Dame a un faible pour le milieu de terrain de l'Udinese, Sandi Lovric (24 ans, 12 matchs et 1 but toutes compétitions cette saison). Selon Tuttosport, les dirigeants bianconeri sont impressionnés par le Slovène, arrivé librement en provenance du FC Lugano lors du dernier mercato estival. Sous contrat jusqu'en juin 2027, l'ancien joueur de Sturm Graz se retrouve estimé à 15 millions d'euros.

MANCHESTER UTD RONALDO, LE POINT DE NON-RETOUR ?

Cristiano Ronaldo (37 ans, 12 matchs et 2 buts toutes compétitions cette saison) et Manchester United, c'est bientôt fini ? Selon The Sun, Erik ten Hag a réclamé le départ de l'attaquant portugais dans le cadre d'un transfert en janvier ou d'une rupture de contrat. L'entraîneur mancunien ne voudrait plus collaborer avec le quintuple Ballon d'Or suite à sa décision de quitter Old Trafford avant la fin du match face à Tottenham (2-0). La goutte de trop pour son coach qui a déjà pris la décision d'écarter sa star pour le prochain match contre Chelsea, ce soir (18h30).

CHELSEA DEUX PISTES POUR KANTÉ

En fin de contrat en juin prochain, le milieu de terrain N'Golo Kanté (31 ans, 2 matchs en Premier League cette saison) devrait quitter Chelsea. Freiné par des blessures récurrentes, l'international français ne sera pas retenu par les dirigeants des Blues. D'après le Daily Mail, ses représentants s'activent pour lui trouver un point de chute et ont contacté les décideurs d'Arsenal et Tottenham en vue d'une arrivée libre. Souhaitant poursuivre sa carrière à Londres, l'ancien joueur de Leicester constituerait un renfort de poids pour ces deux équipes. A condition de retrouver sa meilleure forme physique.

MANCHESTER CITY Håland, roi des "expected goals"

À force, vous devez maintenant sans doute connaître les "expected goals" ("buts attendus" en VF, ndlr), également appelés "xG". Pour ceux qui ne connaissent pas, il s'agit d'un calcul qui aboutit sur le nombre de buts qu'une équipe ou qu'un joueur aurait dû marquer en fonction de la qualité des occasions créées. Les grands joueurs arrivent donc souvent à marquer davantage de buts "qu'attendu". Et à ce petit jeu, Erling Håland (22 ans, 10 matchs et 15 buts en Premier League cette saison) écrase la concurrence dans les cinq grands championnats européens. L'attaquant de Manchester City, qui fait parfois trembler les filets dans des positions improbables, possède une différence de +6,2 entre ses buts attendus et ses buts réels. Il a donc inscrit six pions de plus "qu'attendu" depuis le début de saison ! Derrière lui, on retrouve... Sheraldo Becker de l'Union Berlin (+4,4), puis d'autres noms bien plus connus : Neymar (+3,7), Federico Valverde (+3,5) ou encore James Maddison (+3,2) de Leicester.



BARCELONE XAVI VOLE AU SECOURS DE PIQUÉ

Après la victoire du FC Barcelone contre Villarreal (3-0) jeudi, Xavi a pris la défense de Gerard Piqué (35 ans, 7 matchs toutes compétitions cette saison), sifflé lors de son entrée en jeu à la 78e minute pour remplacer Jules Koundé. L'entraîneur barcelonais a tenu à mettre les points sur les i concernant l'attitude de son défenseur central.

"La seule chose que je peux dire, c'est qu'il joue ou qu'il ne joue pas, c'est un exemple dans le vestiaire. C'est un capitaine exemplaire et il faut que les gens le sachent. Je ne sais pas pourquoi ils le sifflent, mais je m'en fiche. Je me soucie du comportement dans vestiaire et il s'entraîne comme le meilleur et cela bonifie l'équipe", a assuré le coach des Blaugrana en conférence de presse.

Sous contrat jusqu'en 2024, Piqué a perdu sa place de titulaire en Catalogne et dispute peut-être sa dernière saison sous le maillot de Barça.



REAL MADRID ASENSIO, DISCUSSIONS APRÈS LE MONDIAL

Rarement décevant lors de ses entrées, le milieu offensif Marco Asensio (26 ans, 10 apparitions et 2 buts toutes compétitions cette saison), buteur contre Elche (0-3), mercredi en Liga, ne sait toujours pas s'il prolongera son contrat, qui expire en juin prochain, avec le Real Madrid. Interrogé au sujet de l'Espagnol, l'entraîneur de la Maison Blanche, Carlo Ancelotti, a évoqué des discussions à venir.

"Nous n'avons pas parlé de la question du contrat d'Asensio. Il a peu joué mais quand il le fait, il montre qu'il peut le faire. Il a été décisif et aura plus de minutes à l'avenir, et après la Coupe du monde, nous parlerons de sa position contractuelle", a souligné le manager italien dans des propos repris par AS.

SALERNITANA RIBÉRY OFFICIALISE SA RETRAITE !

C'était pressenti depuis plusieurs jours, c'est désormais officiel : Franck Ribéry (39 ans, 1 apparition en Serie A cette saison) met un terme à sa carrière de footballeur ! Généré par des pépins physiques depuis plusieurs mois, l'ailier de la Salernitana est forcé d'arrêter. Il a confirmé la nouvelle ce vendredi sur son compte Twitter. "Le ballon s'arrête mais pas mes sentiments pour lui", a écrit l'ancien international français.

C'est la fin d'une riche carrière pour le joueur passé par l'US Boulogne, Alès, Brest, Metz, Galatasaray, Marseille, le Bayern Munich, la Fiorentina et la Salernitana, où il évoluait depuis la saison dernière. Un parcours qui lui aura permis de décrocher une Ligue des Champions, une Supercoupe d'Europe, un Mondial des clubs, 9 titres de champion d'Allemagne, 6 Coupes d'Allemagne, 5 Supercoupes d'Allemagne et un titre de champion de Turquie. Il a également disputé une finale de Coupe du monde avec la France en 2006.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Édité par la SARL DK NEWS

Directeur général, responsable de la publication **Abdelmadjid CHERBAL**

Directeur de la rédaction **A. CHERBAL**

RÉDACTION ADMINISTRATION

«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97»
FAX : 023.38.47.95 **EMAIL** : contact@dknews-dz.com - **SITE** : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger **TÉL.** : 023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 / **E-MAIL** : contact@dknews-dz.com - **IMPRESSI** : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - **TÉL.** : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - **FAX** : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

PREMIER MINISTRE

Une gestion de l'économie basée sur une approche purement économique et l'accompagnement des investisseurs

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane a indiqué, jeudi à Alger, que la gestion de l'économie nationale doit se faire sur la base d'une approche purement économique, l'accompagnement des investisseurs sur le terrain et la résolution des problèmes auxquels ils sont confrontés.

S'exprimant lors d'une conférence de presse en marge de la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPD), et du Guichet unique des grands projets et investissements étrangers relevant de l'Agence, M. Benabderrahmane a affirmé que "la gestion de l'économie nationale ne se fait pas selon une approche administrative, mais plutôt sur la base d'une approche purement économique". Certaines structures à l'image des ports et aéroports devraient fonctionner selon les standards internationaux, a-t-il poursuivi, soulignant que "le Gouvernement passera à la vitesse supérieure les prochains jours à travers l'aménagement d'autres ports tels que Béjaïa, Mostaganem et Djen Djen". Il a qualifié ce dernier de "joyau qui n'est pas exploitée convenablement". Rappelant que l'Algérie disposait de "nombreuses structures auxquelles l'Etat avait consacré des sommes colossales, mais qui ne fonctionnent pas comme il se doit", le Premier ministre a précisé: "il est grand temps d'y insuffler une nouvelle dyna-



mique". "Nous continuons à offrir l'accompagnement et l'aide nécessaires pour permettre aux opérateurs économiques d'adhérer à notre démarche et d'accéder à de nouveaux marchés qui leurs sont ouverts", a-t-il fait savoir, estimant que l'Algérie offrait des avantages dont plusieurs pays ne disposent pas. Il a estimé, dans ce cadre, que l'AAPD et le guichet unique des grands projets et des investissements étrangers, "revêtent une importance extrême dans le domaine du soutien à l'économie nationale et aux investisseurs dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune". Il a en outre indiqué que cette

inauguration s'inscrivait dans le cadre du passage de la théorie à la pratique, mettant en exergue que l'acte d'investir "ne saurait relever de la simple théorie, ni être tributaire de l'existence de structures accompagnant les investisseurs, mais doit pratiquement donner une forte impulsion à travers l'accompagnement de ces investisseurs sur le terrain, le règlement de tous les problèmes et la levée de tous les obstacles auxquels ils sont confrontés dans la réalisation de leurs projets". M. Benabderrahmane a, par ailleurs, souligné l'impératif de saisir toutes les opportunités pour permettre à l'économie nationale de se diriger vers de nouvelles perspectives, notamment la réalisation

de l'autosuffisance concernant beaucoup de produits stratégiques comme la production d'huile, de graines oléagineuses et de lait, affirmant que "l'Algérie entend réaliser, en 2023, un chiffre de 10 milliards USD d'exportations hors hydrocarbures". Le Premier ministre a inauguré le siège de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPD) et du guichet unique des grands projets et des investissements étrangers, en présence du Conseiller auprès du Président de la République chargé des affaires économiques, Yacine Ould Moussa, de membres du gouvernement, et de représentants des organismes concernés par l'investissement.

GOUVERNEMENT

Le Premier ministre inaugure le siège de l'AAPD et le guichet unique des grands projets et des investissements étrangers

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane a inauguré, jeudi, le nouveau siège de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPD) à Dar El Beïda (Alger) ainsi que le guichet unique des grands projets et des investissements étrangers relevant de l'Agence. Ont assisté à la cérémonie d'inauguration, le Conseiller auprès du président de la République chargé des affaires économiques, M. Yacine Ould Moussa, des membres du gouvernement, ainsi que des représentants des organismes concernés par l'investissement.

L'AAPD, qui remplace depuis le 8 septembre dernier l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), en vertu du décret exécutif N 22-298, assume plusieurs missions relatives à l'information, à la facilitation, à la promotion de l'investissement et à l'accompagnement de l'investisseur, outre la gestion des avantages et le suivi. Le Premier ministre a inauguré également le guichet unique des grands projets et des investissements étrangers relevant de l'agence. Ce guichet, destiné aux projets de plus de 2 milliards de dinars et

aux investissements étrangers, jouit de la compétence nationale. Le guichet unique est composé de représentants de l'administration fiscale, des services de l'urbanisme, des services de l'environnement, des caisses de sécurité sociale, de l'administration des douanes, du Centre national du registre de Commerce (CNRC), des organismes chargés du travail et de l'emploi, des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement ainsi que du Bureau de l'information et de l'orientation.

ALGÉRIE-TURQUIE

Le Premier ministre reçoit le président du Conseil turc de l'enseignement supérieur (Communiqué)

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane a reçu, jeudi au Palais du gouvernement à Alger, le président du Conseil de l'enseignement supérieur de la République de Turquie, M. Erol Ozvar qui effectue une visite de travail en Algérie, indique un communiqué des services du Premier ministre. L'audience a été l'occasion de "réaffirmer la qualité des relations qui lient les deux pays dans divers domaines et leur vo-

lonté de les développer, notamment dans les volets inhérents à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique, à même de favoriser la réalisation des objectifs du développement dans les deux pays et consolider leur partenariat bilatéral", précise la même source. La rencontre s'est déroulée en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Kamel Baddari, conclut le communiqué.

MONDE MUSULMAN

M. Goudjil préside une réunion avec la délégation participant à l'Assemblée constitutive de la Ligue des sénats et conseils consultatifs du monde musulman

Le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil a présidé, jeudi, une réunion d'orientation ayant regroupé les membres de la délégation parlementaire devant prendre part aux travaux de l'Assemblée constitutive de la Ligue des sénats, conseils consultatifs et conseils similaires du monde musulman, prévue du 24 au 26 octobre courant à Bandung (Indonésie), selon un communiqué de la chambre haute du Parlement. Rappelant, à l'occasion, "l'importance que revêt cette assemblée constitutive de la Ligue en tant qu'évènement qui consacre le système bicaméral, énoncé dans la Constitution de 2020", M. Goudjil a souligné que l'institution de la Ligue s'inscrit dans le cadre de "la défense des intérêts des parlements des pays musulmans et de leurs peuples, une mission qui incombe à la diplomatie parlementaire qui s'attèle à accompagner la dynamique de la

diplomatie officielle, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune".

Dans ce contexte, le président Conseil de la nation a insisté sur "l'importance de contribuer activement à la réussite des travaux de cette assemblée".

Il a également évoqué "la symbolique du siège qui abritera les travaux, le même qui avait abrité la Conférence de Bandung en 1955", rappelant "le soutien et l'appui apportés à l'époque à la question algérienne par les participants à cette conférence ayant permis l'internationalisation de la cause algérienne".

Il convient de noter que la délégation du Parlement algérien sera composée du vice-président du Conseil de la nation, Salim Chenoufi (chef de délégation) et des sénateurs Mohamed Lagab, Mihoub Doucha et Abdelhamid Boucherma, a conclu le communiqué.

ALGÉRIE-PALESTINE

M. Rebiga reçoit l'ambassadeur palestinien à Alger

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laid Rebiga a reçu, jeudi, l'ambassadeur de l'Etat de Palestine en Algérie, Fayez Mohamed Abu Aita, avec lequel il a évoqué l'initiative d'unification couronnée par la "Déclaration d'Alger", indique un communiqué du ministère.

Les deux parties ont passé en revue "les relations fraternelles et historiques liant les deux peuples frères algérien et palestinien", a précisé la même source, soulignant que "l'ambassadeur de l'Etat de Palestine a rappelé les positions immuables de l'Algérie envers la question palesti-

nienne". L'ambassadeur palestinien a salué "l'initiative du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, d'unifier les rangs palestiniens, laquelle a été couronnée par la signature de la Déclaration d'Alger", a-t-on souligné de même source.

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit a affirmé que "l'unité de la Palestine est la volonté de tous les Algériens, peuple et gouvernement", exprimant la disposition de son secteur à coopérer dans tous les domaines d'intérêt commun, ajoute le communiqué.

ENERGIE ET MINES

M. Arkab reçoit le Secrétaire d'Etat norvégien aux Affaires étrangères

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu, jeudi à Alger, le Secrétaire d'Etat norvégien aux Affaires étrangères, Erling Rimes-

tad, qui était accompagné par l'ambassadeur de Norvège en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cet entretien, les deux parties ont

abordé "les opportunités d'affaires et d'investissements ainsi que les voies et moyens de partager les expériences et du savoir-faire technologiques entre les

deux pays et de renforcer les relations bilatérales, notamment dans le domaine de l'énergie et des mines", a précisé la même source.